AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Olivier JEAN-DENIS
Date de convocation : 09 Mars 2021
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 36
Nombre de procurations : 10

Extrait n°CC-03-2021-043

Objet : Rapport annuel de développement durable - Année 2020.

ETAIENT PRESENTS :

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Norbert MONSTIN, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELOT, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Jenny DULYS-PETIT, Charles CARISTAN, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Jiovanny WILLIAM, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHE, Bruno Nestor AZEROT, Séverine TERMON, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHILE, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPHILE, Frédéric BUVAL à Christian PALIN, Farell FRANCOIS-HAUGRIN à Claude Rémy HARNAIS, Josette MASSOLIN à Séverine TERMON, Sylvie PALCY à Olivier JEAN-DENIS, Paulette RAPON à Patricia Marie GUION-FIRMIN, Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER, Jean-Baptiste ROTSEN à Sarah ANGAMA, Jonathan TABAR à Annick COMIER, Laura LITADIER épse VILLET à Claude BELLUNE.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Kristelle RISAL, Sylvie PALCY, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Lucien SALIBER, Danielle ABBOTT épse NOMEL, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA, Laura LITADIER épse VILLET, Jean-Baptiste ROTSEN, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON.
Parti en cours de séance : Jonathan TABAR

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Loi Grenelle 2, par lequel l'Etat rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50000 habitants. Ce rapport doit être présenté aux élus préalablement au débat d'orientations budgétaires;

Considérant que grâce à ce rapport les collectivités ont l'opportunité de présenter leurs différentes politiques publiques au regard du développement durable ;

Considérant le rapport sur le développement durable pour l'année 2020, joint en annexe ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :
De prendre acte de la communication du rapport annuel sur le développement durable pour l'année 2020 concernant CAP Nord Martinique.

Article 2 :
D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :
Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote
Pour : 46
Contre : 00
Abstention : 00
Abstention déclarée : 00
Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 30 Avril 2021

Le Président

Bruno Nestor AZERON

Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Extrait n°CC-03-2021-043

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

Rapport Développement Durable

ANNEE 2020

POUR UNE PLANÈTE SOLIDAIRE

CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Terre de mémoire, terre d'avenir

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

PRÉFACE

Statut de ce document

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi de Grenelle II) **soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.**

Ce rapport est donc un document règlementaire obligatoire.

Obligations légales prévues par le code de l'environnement ou le décret /circulaire

Le présent rapport doit s'inscrire dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu du rapport qui doit être structuré, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110 du code de l'environnement, en deux parties (l'une consacrée aux pratiques et activités internes à la collectivité et l'autre aux politiques territoriales).

Chacune de ces deux parties (fonctionnement interne / politiques territoriales) comporte en outre une sous-partie relative à l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Ces deux parties contiennent une présentation des modes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi, qui pourront être décrits au regard des cinq éléments de démarche du Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

La circulaire du 03 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales apporte des précisions supplémentaires quant aux modalités de présentation du rapport développement durable et deux modèles de trames qui ne sont en aucun cas prescriptives.

La loi ne prévoit pas que la présentation effective du rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport au Conseil Communautaire de CAP Nord Martinique, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Communautaire. Celle-ci permet d'attester de son existence et de sa présentation. Cette dernière sera transmise avec le budget au représentant de l'État.

Finalités et objectifs du rapport développement durable

La présentation de ce rapport permet au Conseil Communautaire de CAP Nord Martinique de mettre au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.

Il peut être un outil de mobilisation et de dialogue internes à CAP Nord Martinique au service du développement durable du territoire, en considérant les grandes finalités suivantes souhaitées par le législateur :

- **Permettre d'éclairer les choix budgétaires et stratégiques de CAP Nord Martinique, en assurant une meilleure lisibilité et une meilleure compréhension de l'action publique ;**

- **Favoriser l'information et la transparence de l'action de la collectivité au regard de développement durable, en effectuant un bilan et en mesurant la contribution des stratégies et des actions locales au regard des enjeux nationaux et supranationaux ;**
- **Encourager un débat autour de la mise en œuvre du développement durable dans l'action de CAP Nord Martinique entre élus et techniciens au sein de l'administration elle-même et également avec les citoyens.**

Modalités d'élaboration du rapport DD 2020

Le rapport DD 2020 porte sur l'année auquel il fait objet, une année marquée par un changement de mandature et donc un renouvellement de la composition des instances politiques suite aux élections.

L'année 2020, a été également fortement impactée par la crise sanitaire du COVID 19 et a entraîné plusieurs périodes de confinement qui ont modifié la programmation et la réalisation des différentes opérations

Il est le résumé des informations recueillies à partir d'un certain nombre de sources règlementaires, des remontés des différents services de CAP Nord Martinique, l'actualité du site internet de la Communauté d'Agglomération du Nord de la Martinique : www.capnordmartinique.fr

Il convient de remercier ici les auteurs de toutes ces contributions.

Comment comprendre et utiliser ce document

Les informations contenues dans le présent document sont prévues pour servir d'outil de dialogue local.

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

SOMMAIRE

PREFACE

SOMMAIRE ..... P. 3

ZOOM SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ..... P. 4

PRESENTATION DE CAP NORD MARTINIQUE ..... P. 6

A - BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES, DES ORIENTATIONS ET DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE ..... P. 9

A.1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE P.10

A.2. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES. P.12

A.3. LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS ..... P. 19

A.4. L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS ..... P. 27

A.5. UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ..... P. 31

A.6. L'INSCRIPTION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES DANS UNE DYNAMIQUE D'AMELIORATION CONTINUE ..... P. 36

B – BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE ..... P. 38

B.1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE .... P. 39

B.2. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES. P. 41

B.3. LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS ..... P. 47

B.4. L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS ..... P. 50

B.5. UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES ..... P. 53

CONCLUSION ..... P. 58

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

ZOOM SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La notion de développement durable est apparue pour la première fois en 1987 lors de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies du 27 avril qui rendit son rapport dit rapport Brundtland, du nom de sa présidente norvégienne. Il pose la définition selon laquelle **le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».**

C'est une conception de croissance économique (développement) pensée sur le long terme qui intègre les perspectives environnementales et sociétales (durable).

Depuis 2005, la France a renforcé son engagement dans le développement durable par la révision de la Constitution, avec la Charte de l'environnement, et de façon opérationnelle par la promulgation des lois « Grenelle » et l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable.

⇨ *Le code de l'environnement définit le développement durable comme un développement qui vise « concomitamment et de façon cohérente » les cinq finalités du développement durable :*

- *Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,*
- *Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,*
- *Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,*
- *Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

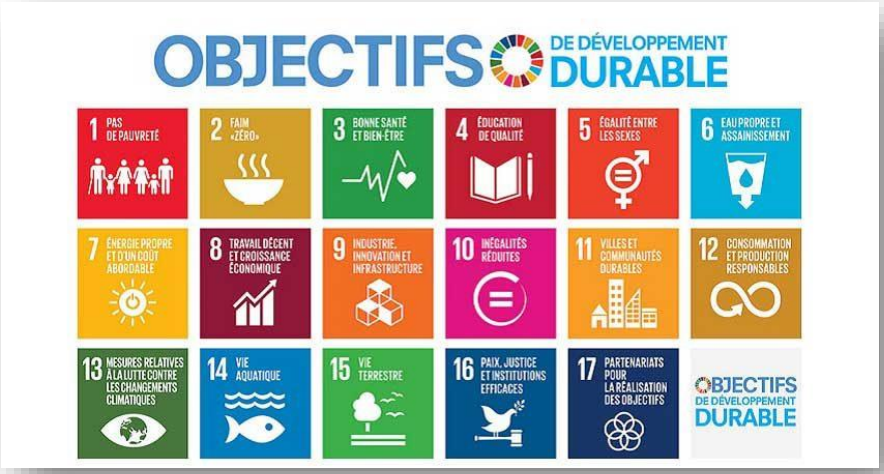

L'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable. Il porte l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.

Les 17 objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

L'agenda 2030 se caractérise également par la reconnaissance des liens intrinsèques entre les différentes thématiques ainsi que la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs, institutionnels comme ceux de la société civile.

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

Les objectifs de développement durable, par leur caractère ambitieux et transversal, soulèvent de nombreux enjeux pour les prochaines années :

- Assurer un état des lieux réaliste, puis mettre en œuvre un suivi rigoureux des progrès réalisés et identifier les domaines d'amélioration possible.
- Créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens.
- Favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes.

Tous les pays doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte de la variété des situations. Ils sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant le forum politique de haut niveau des Nations unies.

Dans la lignée de son engagement international et de sa mobilisation en faveur du développement durable, la France souhaite être exemplaire et s'est engagée sans attendre sur la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable.

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

PRÉSENTATION DE CAP NORD MARTINIQUE

Les composantes de CAP Nord Martinique

La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique, autrement appelée CAP Nord Martinique, a été créée par arrêté préfectoral 2013-246-0003 du 3 septembre 2013.

Elle regroupe les 18 communes du Nord de la Martinique avec trois microrégions distinctes :

Centre Atlantique : Robert, Trinité, Gros-Morne, Sainte-Marie

Nord Atlantique : Marigot, Lorrain, Basse-Pointe, Ajoupa-Bouillon, Macouba, Grand-Rivière

Nord Caraïbe : Case-Pilote, Bellefontaine, Carbet, Morne-Vert, Fond-Saint-Denis, Saint-Pierre, Morne-Rouge, Prêcheur

CAP Nord Martinique couvre près de la moitié de la surface de l'île soit 548km² et compte 100 347 habitants (source INSEE) soit 27,06% du poids démographique de la Martinique. Soit environ 41 250 Foyers réparties sur 54 787 Ha.

Le Nord se caractérise par un patrimoine naturel et paysager important avec la Montagne Pelée et des espaces naturels qui en font le poumon vert de l'île. Ainsi, le territoire est partagé entre un espace rural enclavé où se maintiennent difficilement des activités agricoles (11 508 ha de sol agricole en 2010) et un espace urbain attractif en particulier au Centre Atlantique du fait de sa proximité avec le centre de l'agglomération.

Géographie physique du périmètre : un territoire entre terre et mer.

Le territoire est constitué de trois composantes géographiques :

- Les reliefs montagneux : la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet (érosion, vallées encaissées), haut plateau du Morne-Rouge

- Les mornes : versant Centre Atlantique depuis les confins du Gros-Morne et Sainte-Marie jusqu'au Robert en passant par Trinité

- Les littoraux : Caraïbe (hygrométrie faible, pentes abruptes, nombreuses embouchures de rivière), nord atlantique (hygrométrie élevée aux pentes moins marquées et falaises directement exposées à la houle), littoral centre atlantique (découpé entre presqu'îles, baies, havres et îlets).

La diversité des paysages qui offre aux habitant deux massifs classés (la Montagne Pelée et les Pitons du Carbet), la richesse de son patrimoine naturel et écologique dont une réserve naturelle (La Caravelle), contribue largement à faire de la Martinique l'un des 35 hotspots mondiaux de biodiversité ou l'un peut observer huit écosystèmes. **Allant jusqu'à faire de notre territoire le grenier de l'île.**

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

Les Compétences de CAP Nord Martinique

En tant qu'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), CAP Nord Martinique exerce 3 types de compétences : les compétences obligatoires et optionnelles et celle dite supplémentaires ou facultatives.

L'article 7 de l'arrêté préfectoral 2019-06-05-001 du 05 juin 2019 décline les compétences de CAP Nord Martinique comme suit :

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

- **Développement économique :**
  - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
  - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
  - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
  - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- **Aménagement de l'espace :**
  - Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur (y compris le volet maritime du SCOT)
  - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
  - Organisation de la mobilité au sens du titre Ill du livre Il de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code
- **Équilibre social de l'habitat :**
  - Programme local de l'habitat (PLH)
  - Politique du logement d'intérêt communautaire
  - Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
  - Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
  - Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
  - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire
- **Politique de la ville :**
  - Dans les départements et collectivités d'outremer : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance
- **GEMAPI**
  - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article 211-7 du code de l'environnement, à compter du 01 janvier 2018.
- **En matière d'accueil des gens du voyage**
  - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.
- **En matière d'environnement**
  - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- Assainissement
- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
  - Lutte contre la pollution de l'air
  - Lutte contre les nuisances sonores
  - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférents en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

LES COMPETENCES FACULTATIVES

- Création, extension, entretien d'équipements touristiques structurants
- Promotion de la culture et valorisation du patrimoine du Nord de la Martinique
- Etude et réalisation de sentiers pédestres d'intérêt communautaire
- Elaboration, la mise en œuvre et le suivi de gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma des déplacements et des transports terrestres (urbains et interurbains), maritimes (passagers et matériaux) et aériens (aérodrome de Basse-Pointe).
- Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication
  - Plan Informatique Intercommunal au service des municipalités et de leurs établissements publics annexes (logiciels métiers, serveurs, onduleurs pour les serveurs, matériels actifs de transmission de données « intra bâtiment »)
  - Gestion d'infrastructures de communication et d'interconnexion entre les communes et CAP Nord Martinique
  - Développement et exploitation de solutions intercommunales d'information, d'échange, de services et usages en ligne
  - Développement et exploitation de solutions TIC homogènes en accompagnement du développement économique
  - Assistance aux communes dans le cadre de leur compétence informatique et TIC.

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

A – BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES, DES ORIENTATIONS ET DES PROGRAMMES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

Cette première partie analyse les politiques publiques, les orientations et les programmes mis en œuvre sur le territoire au regard des 5 finalités du développement durable.

A.1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Enjeux

Même si certains de ses effets sont discutés, le changement climatique mondial est avéré. De ce changement découle une multitude de bouleversements au niveau écologique.

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère est l'un des facteurs principaux à l'origine du réchauffement climatique.

D'origine naturelle, l'effet de serre s'est amplifié depuis le début de l'ère industrielle avec la combustion d'énergies fossiles (libérant du CO2 dans l'atmosphère), l'élevage intensif (source de méthane et d'oxyde nitreux), la production d'halocarbures réfrigérants…

La Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, le protocole de Kyoto, le marché européen des droits d'émission, le plan climat national visent à stabiliser ou réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Selon le communiqué de presse en date du 8 octobre 2018, le dernier rapport du GIEC énonce que « outre les avantages évidents pour les populations et les écosystèmes naturels, le fait de limiter le réchauffement à 1,5°C et non à 2°C permettrait […] de faire en sorte que la société soit plus durable et plus équitable. »

A.1.1. LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose que le Plan Climat Energie Territorial évolue en intégrant un volet « Air » pour devenir un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Dans cet objectif, CAP Nord Martinique s'est engagé le 20 octobre 2017 dans la réalisation d'un PCAET.

A.1.2. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Il devient impossible de maintenir en état des installations vétustes énergivores. La nécessaire rénovation de l'éclairage urbain se traduira par une baisse significative des coûts d'exploitation. À condition de choisir de nouvelles sources d'énergie, de types de luminaires, de supports et de cycles d'entretien.

L'éclairage public aide à révéler le dynamisme d'une zone, d'une ville, d'un territoire. Il peut renforcer l'attractivité des lieux. Il contribue à la sécurité des habitants.

La zone d'activités PETITJEAN-ROGET au Robert, a été choisie comme lieu d'expérimentation et d'initiatives en faveur de la transition énergétique.

Cet espace économique est le lieu idéal pour les secteurs des services, de l'industrie, du BTP et de l'agroalimentaire. Située au Robert, la zone dispose de véritables atouts du fait de sa proximité avec l'agglomération du Centre et l'Espace Sud, mais aussi d'équipements logistiques performants, dont le port de commerce du Robert.

Une convention d'objectifs a été signée entre CAP Nord Martinique et Martinique Énergies Nouvelles le mardi 12 février 2019.

⇨ **Diminuer fortement et à brève échéance la consommation d'énergie électrique sur notre territoire.**

Tel est le but de la convention liant la société publique locale Martinique Énergies Nouvelles et CAP Nord Martinique.

L'intérêt de la commande passée à Martinique Énergies Nouvelles est d'entrevoir, entre autres, la généralisation de l'utilisation des véhicules électriques. En Martinique, 60% de la dépense énergétique est consacrée aux transports. La mobilité revêt donc un caractère stratégique dans le Nord. **Une borne de recharge de batteries de véhicules électrique sera implantée dans la Zone d'activités PETITJEAN-ROGET au Robert.** Ce qui doit permettre à chacun de devenir, à terme, des acteurs responsables.

En considérant la transition énergétique comme un levier d'attractivité et de compétitivité du territoire, les élus de CAP Nord Martinique répondent à plusieurs enjeux majeurs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer la qualité de l'air
- Réduire les nuisances sonores
- Encourager le développement de modes de transport alternatifs.

Désireux d'agir dans le cadre de leurs compétences, nos élus ont engagé une réflexion similaire pour la zone du Bac à Trinité.

A.2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Enjeux

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration…) sont en effet innombrables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols…) fait de leur préservation une priorité. Pourtant, parmi les conséquences des modes de vie actuels sur l'environnement, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes aux milieux et aux ressources naturelles.

Toutes les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles, aujourd'hui à des niveaux et des taux d'évolution alarmants, résultent en grande part de choix économiques, sociaux et politiques, et hypothèquent la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir selon leurs aspirations. 170 pays ont ratifié la convention de 1992 sur la diversité biologique et la communauté internationale s'est engagée, lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, à réduire de façon significative l'érosion de la biodiversité d'ici à 2010. La France s'est quant à elle dotée, en 2011, d'une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité.

Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection et le développement de la ressource utilisable sont d'intérêt général. Malgré l'importance des ressources disponibles en France, on constate des déséquilibres chroniques entre prélèvements et ressources disponibles dans certains bassins. Par ailleurs, l'état de pollution de nombreux cours d'eau, nappes et littoraux peut empêcher son emploi pour l'alimentation humaine et animale (eaux souterraines et superficielles) et entraîner une dégradation des milieux aquatiques. **Tout cela rend nécessaire une meilleure gestion de cette ressource, ce qui implique les acteurs locaux.**

Le territoire Nord est composé de plusieurs espaces naturels de qualité biologique et paysagère majeure : le Piton Mont Conil et les mornes adjacents, la Montagne Pelée et ses différents versants, le Morne Jacob, les Pitons du Carbet, la coulée forestière du Morne Rose à Fond Boucher et la presqu'île de la Caravelle.

A.2.1. LA GESTION DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE NORD

Les actions menées par CAP Nord Martinique dans le cadre de sa compétence Eau et Assainissement s'appuient sur les 3 piliers du Développement Durable : équité sociale, efficacité économique et qualité environnementale.

Sont particulièrement visés, les objectifs de développement durable suivants :

- 6 – Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau ;
- 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- 10 – Réduire les inégalités ;
- 15 – Préserver et restaurer les écosystèmes.

La distribution de l'eau sur le territoire constitue un enjeu majeur pour CAP Nord.

Le souhait du Président est que CAP Nord distribue l'eau la moins chère de toute la Martinique. **La démarche a été initiée en 2019 et se concrétise en 2020 avec le démarrage au 1er avril 2020 du nouveau contrat de Délégation Des services public (DSP) avec la SME.**

- **Plan d'Urgence Eau**

Afin de tirer des leçons du carême de 2020 et d'améliorer l'approvisionnement en eau potable des populations, CAPNORD s'est engagé (Bureau Communautaire des 24 septembre et 11 décembre 2020) dans un plan d'action en collaboration avec l'Etat, l'OFB et la CTM.

⇨ **Ce plan dont le montant s'élève à 4 509 320 € HT, est financé à 100% par l'Etat (44%), la CTM (37%) et l'OFB (19%).**

Il couvre deux familles d'opérations :

- Amélioration des rendements de réseaux et adaptation ;
- Diversification de la ressource.

⇨ Calendrier d'exécution : 2020 - 2021

- **Plan de Relance PEDOM**

Dans le cadre des dispositions gouvernementales mises en place pour relancer l'activité économique suite à la crise sanitaire COVID, un programme de travaux et d'actions à réaliser sur les 2 années 2021 – 2022, a été élaboré en étroite collaboration avec la DEAL et l'OFB.

⇨ **Ce programme en cours d'examen par le comité des Financeurs, s'élève à 15,17 M€.**

- **Concertation entre les 3 EPCI CACEM, CAESM et CAPNORD Martinique**

Les Présidents des 3 EPCI se sont engagés dans une démarche de rapprochement dont l'objectif est d'améliorer la visibilité pour l'usager du service public de l'eau potable, de mutualiser certaines actions, de gérer en commun la ressource et d'améliorer la solidarité entre territoires.

Un groupe de travail constitué d'agents des 3 EPCI, a ainsi été créé le 22 juillet 2020. Il a proposé un plan d'urgence Eau, validé le 2 Septembre 2020 par les 3 Présidents.

SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE CAPNM

Afin de répondre aux exigences de la réglementation (CGCT et CSP), CAP Nord a lancé la réalisation du Schéma de Distribution et du Schéma Directeur d'Eau Potable.

Ces documents stratégiques permettront à la Collectivité d'avoir une feuille de route en matière d'aménagements et d'investissements sur les dix prochaines années.

Suite à la consultation publique, le Groupement d'Entreprises **EGIS/OTEIS/CTI** a été retenu pour un montant global de : **239.280,48€,** financé à **100%** par l'ODE et l'AFB.

⇨ La durée globale de la mission est de **20 mois**.

Elle se déroulera sur **3 phases :**

- Phase 1 : Etat des lieux – Schéma de Distribution
- Phase 2 : Besoins futurs et Capacités des ressources
- Phase 3 : Schéma d'Alimentation en Eau Potable

A.2.2. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Diagnostic des Réseaux d'Assainissement

Le diagnostic des systèmes d'assainissement est régi par l'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 qui oblige les maîtres d'ouvrages à établir, suivant une fréquence n'excédant pas 10 ans, un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées.

L'opération consiste à faire un état des lieux du fonctionnement des différents systèmes de collecte et proposer un plan d'action en matière de renouvellement de réseaux d'assainissement collectif et conformité des raccordements sur le réseau

⇨ **L'opération évaluée à 600 000 €, est financée à hauteur de 100% par l'ODE et l'OFB (Notification du 24 novembre 2020).**

Mise à niveau de l'autosurveillance des Systèmes d'assainissement collectif supérieur ou égal à 2000 EH et suivi des milieux récepteurs.

L'autosurveillance des systèmes d'assainissement est régie par l'article 17 de l'arrêté du 21 juillet 2015 qui oblige les maîtres d'ouvrages à mettre en place les aménagements et équipements adaptés pour obtenir les informations d'autosurveillance.

Dans le cadre de l'exploitation des stations d'épuration dont CAP NORD a la charge, certains arrêtés d'exploitation stipulent une mise en œuvre d'une surveillance du milieu récepteur à réaliser par la collectivité

L'opération consiste à équiper correctement les postes de refoulement et les stations qui aujourd'hui ne sont pas à niveau au regard des paramètres à contrôler.

A ce jour CAP NORD n'a mis en œuvre aucune surveillance des milieux pour les stations concernées et ces dernières sont donc déclarées non conformes vis-à-vis de l'arrêté préfectoral.

L'objectif est de corriger cette situation en mettant en place un suivi du milieu récepteur en aval des stations concernées.

- ⇨ L'opération évaluée à 500 000 €, est financée à hauteur de 100% par l'ODE et la CTM (Notification du 24 novembre 2020).

A.2.3. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPNANC)

32 000 maisons réparties sur le territoire nord qui disposent d'un dispositif d'assainissement non collectif

La création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) résulte d'une obligation légale dont le fondement repose sur la protection de la ressource en eau et la réduction des risques pour la salubrité publique. **Le SPANC de CAP Nord Martinique effectue les contrôles réglementaires obligatoires et accompagne les usagers tout au long de la vie de leur assainissement.**

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet de redevances qui en assurent ainsi l'équilibre financier.

Selon les articles R2333-121 et R233-122 du Code général des collectivités territoriales, les prestations de contrôles assurées par le SPANC donnent lieu au paiement par l'usager d'une redevance d'assainissement non collectif .

A.2.4. COLLECTE DES DÉCHETS

Du fait de ses compétences obligatoires, CAP Nord Martinique participe à la mise en œuvre d'une politique harmonieuse de la gestion durable des déchets pour offrir à ses habitants et usagers un service de collecte des déchets de qualité, en tenant compte de la règlementation en vigueur, de l'évolution des techniques, des différents types et flux de déchets tout en maîtrisant les coûts.

CAP Nord Martinique met en œuvre un panel d'actions pour améliorer le cadre de vie des habitants du territoire Nord. Elle invite chacun à mettre en pratique les gestes de tri, à respecter les consignes et planning de collecte pour participer activement au maintien de la propreté sur le territoire.

C'est pourquoi depuis 2010 CAP Nord a mis en place la collecte sélective des emballages ménagers en porte-à-porte. Les emballages en verre sont eux collectés un apport volontaire grâce à un réseau de bornes d'apport volontaire réparties sur tout le territoire.

Le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de génération chez les ménages comme chez les entreprises, est nécessaire pour détourner ce flux de déchet de l'élimination, et permettre un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique de ces déchets biodégradables.

La généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici 2025 pour tous les producteurs de déchets en France. CAP Nord Martinique propose une solution de tri des biodéchets aux habitants du Centre Atlantique pour les 80 restaurants et cuisines centrales du territoire. Les tonnages collectés restent cependant très faibles.

Le marché de collectes sélectives des déchets en cours d'exécution arrive à échéance le 31 décembre 2021. Une procédure d'appel d'offres est en cours.

CAP Nord Martinique a fait le choix de conserver une collecte de proximité multi-flux :

- **Déchets ménagers :**
  - Ordures Ménagères et Assimilés Résiduelles (OMr) en Porte-à-Porte
  - Recyclables secs (RS) : emballages ménagers et Verre
  - Biodéchets
- **Encombrants**
- **Déchets Verts (DV)**
- **Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)**

Pour le traitement de ces déchets, CAP Nord Martinique a transféré la compétence au Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD). Elle n'a donc pas la maîtrise du choix de ses exutoires, ni du coût de traitement.

A.2.5. LE SITE CLASSÉ DES VERSANTS NORD-OUEST DE LA MONTAGNE PELÉE (SCVNOMP)

CAP Nord Martinique est un territoire à dominante naturelle, couvert à 42,3 % par des espaces naturels et forestiers, soit 21 850 hectares, et 38,6 %d'espaces agricoles (19 924 hectares).

Du fait de ses compétences facultatives, CAP Nord Martinique participe à la valorisation du patrimoine du territoire. Aussi, depuis 2018, CAP Nord Martinique œuvre pour la protection et la valorisation de ce site remarquable à l'échelle des Petites Antilles, qui constitue également une des clés de voûte de la candidature des aires forestières volcaniques de la Martinique au patrimoine mondial de l'UNESCO ; avec une gestion directe de l'animation par l'EPCI.

A.2.6. LA PROBLÉMATIQUE DES ALGUES SARGASSES

La Communauté d'Agglomération CAP Nord Martinique s'est mobilisée pour accompagner les communes impactées et contribuer aux réponses apportées à ce fléau naturel.

Son intervention est motivée, non seulement par les conséquences sur la santé des habitants, des émanations de gaz H2S émis par les algues en décomposition, mais aussi par les enjeux environnementaux et économiques.

Soucieuse d'apporter une réponse mutualisée à l'échelle intercommunale à l'invasion massive d'algues sargasses sur les côtes de plusieurs de leurs communes membres, les Communautés d'Agglomération du Pays Nord Martinique et de l'Espace Sud ont répondu en 2015, à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'ADEME pour la collecte et la valorisation des algues sargasses.

Ainsi, CAP Nord a décidé d'apporter une réponse mutualisée à l'échelle intercommunale, pour les communes impactées (Le Marigot, Le Robert, La Trinité et Sainte Marie) par ces échouages de sargasses en faisant l'acquisition d'un certain nombre d'engins.

La réponse de CAP Nord consiste à :

- **Apporter un soutien logistique aux villes impactées,** par la mise à disposition de camions et d'engins pour la collecte et le transfert des algues,
- **Mettre à disposition de ces villes, des moyens humains par la mise en place d'une « brigade verte » à travers un Atelier Chantier d'Insertion.**

A.2.7. LE CONTRAT DE RIVIÈRE DU GALION

Un contrat de rivière est un outil de sensibilisation dont les objectifs sont, d'une part d'assurer la pérennité de la quantité d'eau et de sa qualité, d'autre part de préserver et de restaurer les milieux aquatiques pour la promotion du patrimoine environnemental situé sur le bassin versant dont il relève. C'est un programme d'actions volontaire et concerté, signé entre différents partenaires concernés : préfet, collectivités territoriales, chambres consulaires, usagers, acteurs socio-économiques du territoire d'action… **La réalisation du programme s'étale sur 5 années, renouvelables éventuellement.**

En outre, un contrat de milieu est un engagement moral entre des maîtrises d'ouvrage publiques, privées et des partenaires institutionnels techniques et financiers autour d'une grande cause liée à l'environnement.

Le bassin versant de la Rivière le Galion est situé sur le bassin de vie du Centre Atlantique de CAP Nord Martinique composé des communes suivantes : Gros-Morne, Sainte-Marie, Robert, La Trinité.

Signé le 15 décembre 2016 par ses 48 membres et partenaires, le Contrat de rivière du Galion est la conséquence des nombreuses crises d'approvisionnement en eau (2001-2003) sur le bassin versant du Galion, d'inondations (2009), de pollutions, du développement de nouvelles activités et de l'augmentation de la population.

Depuis 10 ans les acteurs professionnels, institutionnels, techniques et financiers ont initié une démarche de gestion concertée et durable de la ressource en eau et du milieu écologique.

Au travers des différentes étapes qui constituent le plan d'actions du contrat, les milieux aquatiques de la rivière du Galion seront préservés et restaurés et une gestion équilibrée de la ressource sera assurée.

Étapes majeures dans la construction du contrat de rivière, des ateliers thématiques organisés en 2013 ont permis de recueillir les préoccupations et les attentes de toutes les catégories de personnes concernées par le bassin versant du Galion et, de fait, par le contrat de rivière.

Le Contrat de rivière du Galion implique fortement les 70 000 administrés des 4 communes ainsi que les partenaires, à travers des actions et des objectifs concrets qui se dérouleront de 2017 à 2022.

⇨ CAP Nord Martinique en assure l'animation et la présidence est assurée par un élu.

Le bassin versant du galion en chiffre

- 44,2 Km² de bassin versant
- 8 000 riverains
- 22,5 km de rivière
- 4 communes engagées
- 5 enjeux majeurs
- 66 actions

A.2.8. LE CONTRAT LITTORAL NORD

Un contrat littoral est une démarche visant à contribuer à la gestion collective et équilibrée du patrimoine commun que constituent l'eau et ses milieux associés. Il répond à la nécessité de mettre en cohérence les différentes politiques sectorielles, notamment le SDAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux), et de mieux prendre en compte la gestion du continuum terre-mer.

⇨ **Cette démarche est fondée sur un principe selon lequel les actions de gestion s'orientent vers un objectif partagé de haute qualité environnementale des milieux aquatiques et des masses d'eau côtières en adéquation avec les objectifs du SDAGE.**

Ainsi, CAP Nord Martinique s'engage dans une démarche innovante ; celle de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

Le principe d'une GIZC est de promouvoir la gestion intégrée d'une zone littorale en prenant en compte les enjeux terrestres et marins, naturels, économiques et sociaux.
De la même façon qu'un contrat, le but est de partager un diagnostic, de définir avec l'ensemble des acteurs les objectifs à atteindre et de conduire les actions nécessaires.

La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) du Robert concerne la baie du Robert (Côte Atlantique de l'île). Elle s'est montée autour des problématiques d'hypersédimentation de la baie. À l'origine, il s'agissait de répondre à un appel à projet scientifique (Programmes LITEAU I et II, puis III appelé RESPIREAU) avec des acteurs scientifiques : IFREMER, pôle de Recherche Agro-environnementale de Martinique, unité de l'IRSTEA, Université Antilles Guyane, et IMPACT MER (bureau d'études martiniquais).

⇨ **CAP Nord Martinique s'engage comme structure porteuse du Contrat littoral.**

A.3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Enjeux

Dans le monde actuel, la persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, y compris dans les économies avancées montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Les inégalités sociales et économiques entre territoires, qui tiennent à de nombreux facteurs (site et situation géographique, histoire, ressources naturelles, capital humain, environnement et patrimoine, choix de développement, etc.), sont encore accrues aujourd'hui dans le contexte de forte compétition entre les territoires, ajouté au contexte de compétition internationale découlant de la mondialisation.

Priorités nationales, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable.

Il s'agit bien de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer notamment que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains. En d'autres termes, on peut définir un développement humainement et socialement durable comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être (sociales économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité à la fois dans la distribution intergénérationnelle de ces capacités et dans leur transmission intergénérationnelle. Cette finalité est donc complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain.

A.3.1. FAIRE DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE LE VECTEUR DE L'ATTRACTIVITÉ DE SES TERRITOIRES POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Tel est l'intitulé de la stratégie ITI Urbain de CAP Nord Martinique. Le Conseil Communautaire du 21 juillet 2017 a décidé de répondre à l'appel à candidature lancé en 2015 par la Région Martinique, actuellement Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), autorité de gestion du PO FEDER-FSE, en vue de **porter un Investissement Territorial Intégré (ITI) Urbain pour le compte des deux villes de Robert et Sainte-Marie sur les territoires des Quartiers Prioritaires des contrats de Ville.**

L'Investissement Territorial Intégré (ITI - Urbain) est un outil qui mobilise des fonds européens, FEDER et FSE, afin d'apporter des réponses complémentaires, adaptées aux problématiques urbaines constatées dans les Quartiers Prioritaires des contrats de Ville

Deux enjeux :

1. **Remobiliser la population**
2. **Conforter l'attractivité des territoires**

Une convention de délégation de tâches ITI Urbains a été a été signée le 28 avril 2018 entre CAP Nord Martinique désigné Organisme Intermédiaire et la CTM.

CAP Nord Martinique s'est engagée sur l'animation de la Stratégie et l'accompagnement au montage de projet.

En 2020, se sont poursuivies la mobilisation de l'ensemble des bénéficiaires potentiels (collectivités, établissements publics, entreprises ou groupements, associations, Coopératives, chambres consulaires…) ainsi que les actions de mobilisation et de sensibilisation Des habitants des QPV au travers, notamment, des conseils citoyens et des associations.

A.3.2. LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC PHYSIQUE ET MOBILE

Espaces mutualisés de services au public labellisés par les préfets, guichets d'accueil polyvalent chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics, elle permet de délivrer une offre de proximité et de qualité, en un lieu unique, à l'attention de tous les publics.

De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques.

Pour les élus de CAP Nord, la maison de services au public est un outil de cohésion sociale territoriale répondant aux besoins d'accompagnement des populations du territoire, de maillage territorial, de création d'emplois.

A.3.3. LE RÉSEAU D'ÉCOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS (REAAP)

Chaque année un appel à projets est lancé en direction des structures éligibles. Une enveloppe CAF (nationale et locale) réservée aux actions du territoire Nord. Cette enveloppe ne peut être utilisée sans la tenue d'un comité de financeurs regroupant au moins 2 partenaires financiers.

Ainsi depuis 2016, les actions REAAP du territoire Nord sont cofinancées par CAP Nord Martinique et la CAF de la Martinique.

Objectif : soutenir les parents dans leur fonction d'éducation auprès de leurs enfants, de valoriser leur rôle et leurs compétences en la matière

A.3.4. LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La CTG vise à optimiser l'utilisation des ressources sur le territoire. Expérimentée depuis 2009 et évaluée en 2011, elles ne constituent pas un dispositif financier. 97% des élus signataires ont estimé qu'elles étaient tout à fait pertinentes et qu'elles constituent un levier décisif pour la définition, la mise en œuvre et la valorisation de leur projet de territoire.

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'intervention.

Aux vues des difficultés que rencontrent de nombreuses familles sur le territoire Nord, CAP Nord participe à la co-construction du Schéma Martiniquais de Services aux familles.

Sous l'égide de l'État, ce Schéma est animé par la CAF et permet de mieux accompagner les familles dans le cadre de la mutualisation des moyens.

Ainsi, chaque année, dans le cadre d'un Appel à projets commun, L'ETAT, La Collectivité Territoriale de Martinique, CAP Nord, la CAESM, la CACEM, la CGSS et la CAF de la Martinique impulsent la mise en œuvre concertée des politiques publiques sur le territoire de la Martinique. Ces politiques visent à réduire les inégalités sociales, et territoriales, et à apporter un soutien particulier aux populations vulnérables et favoriser l'inclusion sociale.

L'objectif est de réduire les inégalités territoriales et sociales par le développement des services aux familles.

A.3.5. LE PASS NUMÉRIQUE

Le PASS Numérique est un dispositif qui donne aux personnes vulnérables le droit d'accéder – dans des lieux préalablement qualifiés – à des services d'accompagnement numérique avec une prise en charge totale ou partielle par un tiers-payeur. Il donne accès à des heures de formation afin de permettre à leurs bénéficiaires de se familiariser avec internet (créer une boîte mail, des identifiants, d'accéder à leurs droits et de faire des démarches administratives ou des recherches d'emploi).

L'Etat a lancé un appel à projets en 2019 visant à soutenir l'achat par des collectivités territoriales de pass numériques. L'objectif est de créer une grande coalition des parties prenantes de l'inclusion numérique (État, collectivités locales, opérateurs de service public, entreprises privées, acteurs de terrain, etc.) ; chacune devant être en capacité d'intervenir dans le financement et la mise en œuvre d'actions coordonnées et mutualisées.

CAP Nord Martinique est lauréate de l'appel à projets « Déploiement des PASS Numériques » lancé en octobre 2019 via la Mission Société Numérique et signe la convention en 2019.

Objectifs

- Favoriser l'inclusion numérique et la médiation numérique en faveur des personnes les plus éloignées du numérique : les jeunes non diplômés, les personnes âgées, les personnes isolées…).
- Contribuer à l'accueil et l'accompagnement des personnes en difficulté face au numérique ;
- Faire en sorte que le numérique soit accessible à tous, notamment les personnes âgées et les personnes éloignées de l'emploi

Le PASS Numérique En chiffres

⇨ **14 578 PASS à 10 € soit 1 458 chéquiers**

⇨ **486 bénéficiaires sur 2 ans**

Plan de financement

- Montant total du projet : 190 600 €
- Part de l'État : 123 900 € soit 65%)
- **CAP Nord Martinique : 66 700 € soit (35%)**

A.3.6. LE PLAN LOCAL D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIE (PLIE) 2016-2020

Outil de lutte contre l'exclusion, **le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de CAP Nord est avant tout un dispositif au service des demandeurs d'emploi les plus en difficulté qui vise à leur proposer une aide globale et adaptée à leur situation, en vue de favoriser leur accès ou leur retour à l'emploi.**

Le PLIE accompagne des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. confrontées à une exclusion durable du marché de l'emploi, résultant d'une accumulation de difficultés professionnelles et sociales : faible niveau de qualification, situation familiale, âge, logement, santé ; chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification professionnelle, bénéficiaires de minima sociaux, bénéficiaires du RSA...

Chaque personne admise dans le PLIE est accompagnée par un interlocuteur unique appelé référent de parcours.

- **CAP Nord Martinique et Pôle Emploi main dans la main :** Le 24 avril 2019, avec la signature de deux conventions de coopération entre CAP Nord Martinique et la délégation régionale de Pôle Emploi, dans les locaux de NordCréatis au Robert, en présence d'élus et de partenaires, de

nouveaux moyens significatifs peuvent être mobilisés pour favoriser le développement économique et la création d'emplois sur le territoire. Période de 3 ans du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021.

A.3.7. LE DISPOSITIF TERRITOIRES D'ACTION POUR UN NUMERIQUE INCLUSIF (TANI)

L'Etat souhaite engager une coopération avec les territoires dans le but de soutenir l'élaboration de stratégies numériques locales.

La Mission Société Numérique a vocation à accompagner la transition numérique des territoires en matière d'usages, d'accès aux droits et de services.

Elle soutient le développement des structures de culture et de médiation numériques ainsi que des tiers-lieux. Les actions qu'elle porte sont toutes orientées vers la mise en capacité des collectivités territoriales et acteurs locaux à se saisir des opportunités numériques.

A ce titre, la mission société numérique a engagé en 2019 une coopération avec dix Territoires d'Actions pour un Numérique Inclusif (TANI) dans le but de soutenir l'élaboration de stratégies numériques locales.

Le dispositif TANI a pour objectif de :

- Conseiller et orienter les équipes,
- Les mettre en réseaux avec d'autres territoires pour qu'ils inspirent et nourrissent d'autres acteurs,
- Proposer à l'expérimentation des outils en cours de développement ou d'essaimage et les enrichir grâce à leurs retours d'usages,
- Valoriser et documenter les initiatives pour nourrir les autres territoires.

Une première promotion de dix territoires a bénéficié du temps et de l'expertise de la Mission Société Numérique dans le but de mettre en œuvre leurs stratégies et initiatives locales en faveur de la montée en compétence des français éloignés du numérique.

CAP Nord Martinique figure parmi les dix territoires lauréats de la deuxième promotion des TANI en 2020 et est parrainé par la Région des Hauts de France.

10 nouveaux territoires lauréats en 2020

- Montpellier Méditerranée Métropole ;
- Lorient Agglomération ;
- Eurométropole de Strasbourg ;
- Communauté d'agglomération Pays Nord Martinique ;
- Conseil départemental du Calvados ;
- Conseil départemental de la Mayenne ;
- Conseil départemental du Puy-de-Dôme ;
- Conseil départemental de l'Aveyron ;
- Conseil départemental de l'Aube ;
- Collectivité territoriale de Corse

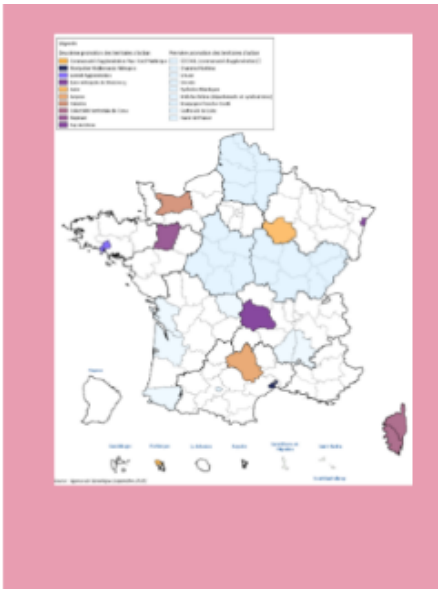

A.3.8. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Pour mémoire, **la coopération décentralisée est l'une des formes de l'AECT**[1], concept plus large qui s'applique à l'ensemble des actions entreprises ou soutenues par les collectivités territoriales et leurs groupements. Elle se caractérise par l'existence d'une convention, quelle que soit par ailleurs sa dénomination, avec une ou plusieurs autorités locales étrangères.

En revanche, et contrairement à une opinion parfois soutenue, le terme « coopération » n'implique pas qu'il s'agisse d'actions impliquant une ou plusieurs autorités locales de pays en développement. Au regard du droit français, il peut parfaitement y avoir « coopération décentralisée » avec un pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou de l'Union européenne[2].

L'**action extérieure des collectivités territoriales** (AECT) englobe toutes les actions des collectivités à l'international, que celles-ci s'effectuent dans le cadre de coopérations décentralisées ou qu'elles correspondent à des actions « unilatérales » (hors partenariats) : promotions commerciales de produits régionaux, campagnes d'attractivité territoriale, bourses d'étudiants, la plupart des bureaux de représentation…[3]

Les Élus du Conseil Communautaire ont défini le cadre de la politique de coopération régionale décentralisée de CAP Nord Martinique (délibération n°CC-07-2018/075). Ainsi, trois (3) principes ont été posés (annexe 2) :

- **La mutualisation entre l'EPCI et ses communes membres par un soutien financier, en ingénierie de projet et/ou en expertise ;**
- **Des champs d'intervention plus larges que les compétences obligatoires d'une communauté d'agglomération ;**
- **Un encadrement des formes d'actions éligibles.**

Bien qu'il ait été déroulé avant le vote de la délibération-cadre, le **programme de coopération 2015-2020** constitue la **traduction opérationnelle de la politique de CAP Nord Martinique** en la matière. Il se décline en trois (3) axes autour d'un fil conducteur : la valorisation des expertises.

- **Axe 1 : Attractivité du Nord Martinique au sein de la Caraïbe ;**
- **Axe 2 : Mobilité internationale ;**
- **Axe 3 : Solidarité et Résilience ;**

Axe 1 : Attractivité du Nord Martinique au sein de la Caraïbe

Il vise à accroître l'attractivité du Nord Martinique au sein de la Caraïbe à travers 3 objectifs spécifiques (OS) :

1. Participer à la **formation des élus et des cadres de la Caraïbe** et d'ailleurs ;

[1] AECT : action extérieure des collectivités territoriales.
[2] Commission Nationale de la Coopération Décentralisée. *Guide juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales*. La Documentation Française, 2019. p.22.
[3] Ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Livre Blanc « Diplomatie et Territoires ». 2017.

2. Accompagner les projets d'internationalisation des entreprises du Nord (**coopération économique décentralisée**). Aussi, à la demande du Président de CAP Nord, il est proposé à des entreprises du Nord de faire partie des délégations institutionnelles lors de futures missions sur le territoire de nos partenaires. Lors de l'accueil des délégations en Martinique, la visite d'entreprises locales est systématique ;
3. Promouvoir **notre patrimoine commun**, à travers l'échange de connaissances et de savoir-faire. Deux réflexions sont en cours : culture amérindienne, utilisation des fibres végétales.

Axe 2 : Mobilité internationale

Il vise à encourager la mobilité internationale dans les 2 sens :

1. **Accueillir des stagiaires étrangers au sein des services de CAP Nord Martinique :** Ainsi, une étudiante jamaïcaine puis un étudiant haïtien ont été reçus au sein du service coopération. À l'avenir, il s'agira d'en accueillir également dans d'autres services de cap nord. Par ailleurs, dans le cadre de la coopération avec les 4 communes du Bas Nord-Ouest d'Haïti, il est envisagé de recevoir leurs agents en immersion dans les services de l'EPCI et des communes membres.
2. **Inciter les martiniquais du Nord à la mobilité internationale.** Des partenaires techniques et/ou financiers ont été identifiés : Académie de Martinique et Collectivité Territoriale de Martinique **(Projet INTERREG ELAN),** France Volontaires **(Service Civique international)**, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales **(Appels à projets Jeunesse),** Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Martinique **(veille informative, comité Mobilité).**

Axe 3 : Être des peuples Solidaires et Résilients

Il se décline en 2 objectifs spécifiques :

1. **Mener des actions humanitaires et d'aide au développement**. Cela a notamment été le cas en 2017 après le passage de l'ouragan Maria à La Dominique (don de bâches).
2. **Le développement de la résilience :** Notre capacité à anticiper des perturbations, brutales où lentes, d'en atténuer les effets ; de se relever, rebondir et évoluer grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation [Définition lue sur l'affiche de la conférence-débat du 14 juin 2019 du CÉSECÉM (Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de Martinique)], notamment à travers la sensibilisation aux risques majeurs mais aussi sur la réflexion suivante « Et si les Sargasses étaient une richesse pour la Caraïbe ? ».

    ⇨ Le projet de Centre consacré au Développement durable et d'Adaptation au changement climatique proposé par la Ville de San Cristóbal de Las Casas (Mexique) participe aussi au déploiement de cet axe. La demande coopération à été soumise à la Commission Coopération qui a émis un avis favorable le 7 novembre 2019.

A.3.9. LE DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'ANC AUX PARTICULIERS (DFAP)

Apporter une réponse adaptée à la situation sociale des publics visées en collaboration avec les services sociaux (CTM, CAF, CGSS, EPCI), tel est l'un des objectifs poursuivis.

Il s'agit de mettre en place un dispositif multi partenarial d'accompagnement financier des particuliers (DFAP) pour la réhabilitation de l'ANC et le raccordement au réseau, intervenant en complémentarité des autres dispositifs financiers existants.

En effet, l'inventaire réalisé par la mission Madibenthos **cible l'assainissement comme l'un des principaux facteurs de dégradation des milieux aquatiques en Martinique. 90% des installations ne sont pas aux normes.**

Tous les acteurs s'accordent sur le fait qu'il y a urgence à agir pour trouver des solutions visant à financer l'ANC ainsi que le raccordement des particuliers au réseau public chaque fois que possible, ce, par le biais de fonds publics.

<u>Les secteurs concernés par l'application du DFAP sur CAP NORD</u>

Les secteurs identifiés sur le secteur de CAP NORD ont été sélectionnés en fonction de 2 critères :

- La proximité avec des milieux naturels marins sensibles (zones de baignades, herbiers, récifs, …)
- La co-existence sur ce secteur de réseaux publics qui permettrait de développer le raccordement des systèmes d'ANC défectueux et le cas échéant de les réhabiliter.

⇨ Le SPANC de CAP NORD Martinique a identifié sur ces zones le nombre de dispositifs d'ANC concernés et parmi eux les dispositifs qui ont déjà été diagnostiqués.

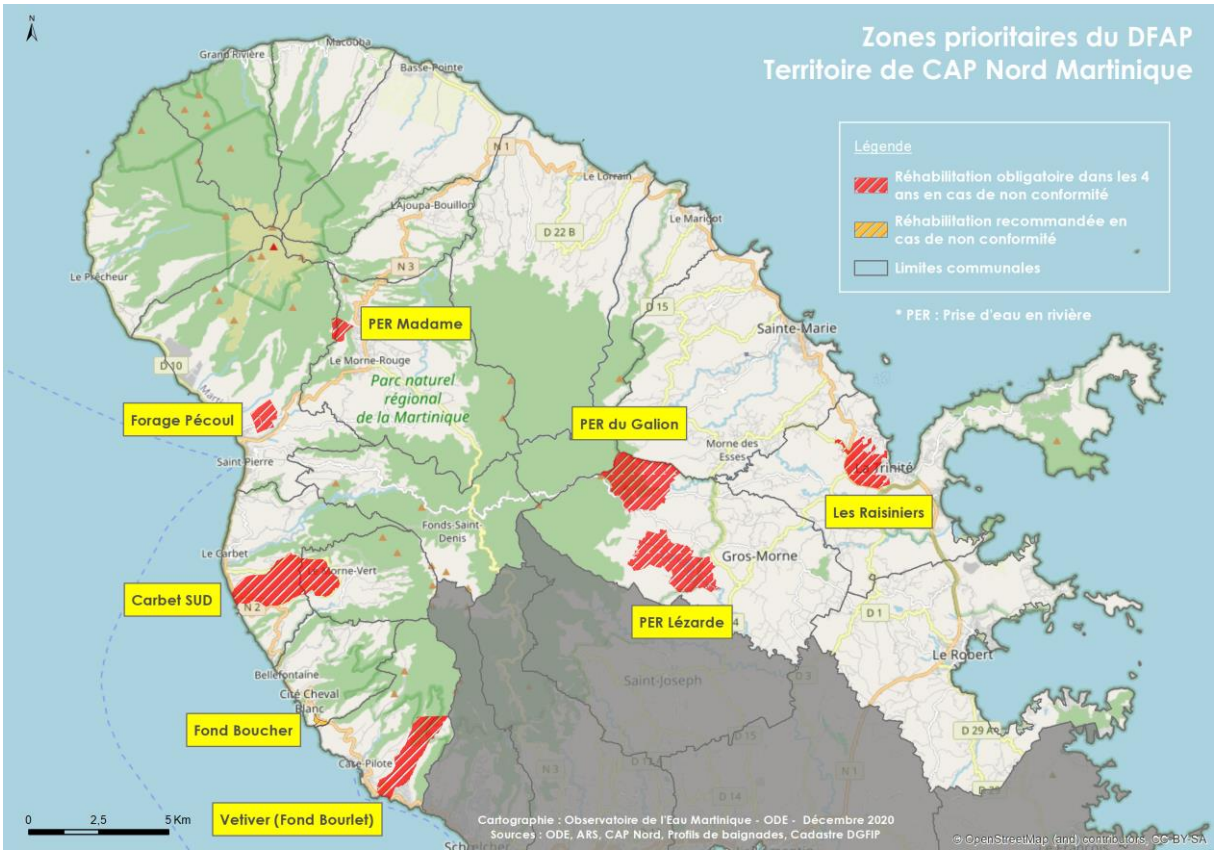

Sur ce dispositif l'ODE propose de s'engager à hauteur de 50% du montant de l'installation avec un plafond de dépenses de 10 000 €/installations soit 5 000 € de subvention ODE (avec une bonification pour les dispositifs sans électricité et les dispositifs de traitement par le sol).

Et d'engager des fonds d'une capacité de :

- Année 1 : 500 000 € soit environ 100 dispositifs sur l'ensemble de la Martinique ;
- Année 2 : 1 000 000 € soit environ 200 dispositifs sur l'ensemble de la Martinique ;
- Année 3 : 1 500 000 € soit environ 300 dispositifs sur l'ensemble de la Martinique

CAPNORD viendrait compléter le fond de l'ODE à hauteur de 30% du montant de la subvention attribuée par l'ODE hors application des bonus et dans la limite de 5 000 € soit un financement de 1 500 € par dispositif.

A.3.10 LA MUTUALISATION DES MOYENS, EN MARCHE SUR LE TERRITOIRE NORD

Le schéma de mutualisation a été initié par la collectivité en décembre 2015. Ainsi, l'un des axes principaux consiste à l'amélioration du niveau de service rendu aux administrés en favorisant la proximité et l'accessibilité.

La mutualisation qui consiste en la mise en commun de moyens humains entre les communes et la communauté (article L5211-4-1 du CGCT) peut permettre de répondre aux différentes contraintes techniques, financières, environnementales et à la raréfaction des ressources financières qui pèsent de plus en plus sur les communes pour assurer leurs missions de service public.

Cinq principes directeurs suivants encadrent ce schéma de mutualisation :

- Souplesse et adaptation
- Information et lisibilité pour tous les acteurs avec une vigilance particulière pour le facteur humain
- Clarification et formalisation des objectifs qui doivent être réalistes et atteignables
- Bénéfices budgétaires à long terme
- Définition d'une méthodologie partagée avec les acteurs institutionnels locaux

L'EPCI, par sa mission principale travaille en permanence dans un contexte de mutualisation de moyens, de personnes, de projets.

4 niveaux de mutualisation sont à distinguer :

1. Mise en réseau des acteurs et échanges d'expériences
2. Apports d'expertises et conseils ponctuels ; prêts ponctuels de matériels ou de personnel
3. Prestation de service ; banque de matériels partagés ; mises à disposition individuelle ou de service
4. Service commun, ou transfert de compétences (ou extension de l'intérêt communautaire)

La mutualisation s'opère horizontalement et verticalement :

- Mutualisation ascendante : services des communes au profit de l'EPCI
- Mutualisation descendante : services de l'EPCI au profit des communes
- Mutualisation horizontale : services entre les communes

Le mode opératoire de mise en œuvre des projets : mise en place d'un groupe de travail ou groupe projet avec les services des communes et de l'EPCI.

Chaque projet fait l'objet d'une délibération validée en conseil communautaire

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

A.4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS

Enjeux

Dans l'article 1 de la déclaration de Rio il est précisé : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».

La Charte de l'environnement reconnaît que *« ...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ».*

La Constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement. » Afin que tous, nous puissions poursuivre nos aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits.

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement.

A.4.1. POLITIQUE DE L'HABITAT 2016-2022

Du fait de sa compétence en matière d'habitat, CAP Nord Martinique a l'obligation d'élaborer un **Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI).** Celui-ci, adopté en 2016 fait l'objet d'une mise en œuvre par CAP Nord Martinique en articulation avec l'ensemble des autres politiques publiques territoriales.

CAP Nord délibère au moins une fois par an sur l'état de réalisation du PLH et son adaptation à l'évolution locale.

Six orientations stratégiques ont été fixées pour élaborer une politique de l'habitat communautaire :

1. **Produire des logements adaptés** pour l'accueil de la population et la satisfaction des besoins des habitants du territoire : préciser le rythme de construction neuve et sa territorialisation ;
2. **Mettre en œuvre une politique foncière publique :** se doter de moyens de maîtriser Localisation, rythme et qualité des opérations, notamment en milieu urbanisé ;
3. **Mobiliser le parc ancien, réhabiliter les quartiers et reconquérir les centralités :** pallier la réduction de la construction neuve par la réhabilitation de logements vacants virgule la valorisation du patrimoine et la poursuite de la résorption de l'habitat insalubre ;
4. **Poursuivre le développement d'une offre abordable et adaptée :** définir les objectifs des logements sociaux locatifs et en accession ;
5. **Répondre aux besoins des publics spécifiques :** spécifier la production très sociale dédiée aux plus démunis, tant en neuf quand réhabilitation. Localiser des logements locatifs ou des dispositifs d'hébergement à proximité des centres de formation pour les jeunes, dans les centres urbains, ..., favoriser les partenariats et intermédiation ....
6. **Organiser le suivi et l'évaluation du PLH :** se donner les moyens de mettre en œuvre les actions du PLH, d'en assurer les effets, d'organiser le partenariat et de préparer le bilan annuel, l'évaluation triennale pour adapter éventuellement son contenu.

Ces orientations sont déclinées à travers 18 actions territorialisées, elles-mêmes décomposées en 42 objectifs opérationnels dont la Maîtrise d'ouvrage se répartit entre CAP Nord Martinique, ses communes membres, les bailleurs sociaux, les partenaires associatifs et autres acteurs de l'habitat présents sur le territoire.

La mise en œuvre du Programme s'est poursuivie en 2020.

Le PILHI 2020-2025 qui en découle a été adopté le 24 septembre 2019 dont la mise en œuvre a fait l'objet de la signature d'un protocole d'accord entre l'EPCI, l'Etat, la CTM et d'autres parties prenantes. (Ce document constitue le volet Habitat Indigne du PLH).

A.4.2. LE CENTRE D'ANIMATION ET D'INTERPRÉTATION DE LA CULTURE PRÉCOLOMBIENNE

Un territoire « pilote » en termes de préservation et de mise en valeur de la culture amérindienne

Le patrimoine archéologique constitue un bien commun non renouvelable. C'est pourquoi sa prise en compte dans le cadre des projets d'aménagement doit constituer une préoccupation majeure des acteurs du territoire.

Le Centre d'Animation et d'Interprétation de la Culture Précolombienne est un projet structurant d'envergure caribéenne avec une portée historique, scientifique, culturelle, touristique et économique.

Inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1994, le site préhistorique de Vivé au Lorrain recèle une richesse extraordinaire avec des traces d''occupation de la civilisation amérindienne.

C'est sur ce site, un des plus importants et des plus anciens de la Martinique que CAP Nord Martinique souhaite construire le Centre d'Interprétation et d'Animation et de la Culture Amérindienne.

L'objectif de cette opération financée et menée par CAP Nord est de contribuer au partage des informations portant sur la période amérindienne. L'idée consiste à s'immerger dans la culture des Amérindiens saladoïdes en se promenant dans un jardin créé pour l'occasion. Le visiteur pourra comprendre comment étaient organisés la vie quotidienne, l'habitat, les coutumes et les rituels de nos lointains ancêtres.

Le Centre d'animation et d'interprétation de la culture amérindienne de Vivé « représente une valeur ajoutée pour le nord de l'île. Ce projet s'inscrit dans le droit fil de la politique d'aménagement du territoire Nord et de la valorisation de son patrimoine culturel ».

Ce projet intéressant pour l'ensemble de la Caraïbe et le continent Sud-Américain, vise à créer un lieu, un espace de vie, de découverte et de compréhension de la vie des précolombiens. Les résultats des recherches entreprises sur le site y seront présentés de manière originale, et chacun pourra appréhender le mode de vie des amérindiens grâce aux reconstitutions et à la mise en scène de leurs activités quotidiennes. Lieu de détente, de promenade, et de curiosité, le Centre de Vivé se veut un projet de consommation de loisirs, de culture et de tourisme, sur un site de destination qui stimule l'imaginaire et le rêve.

A.4.3. Le Label « ACTION LABELLISÉE » CAP NORD MARTINIQUE

Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement suppose de donner à tous les êtres humains accès à la culture et aux pratiques culturelles. Permettre l'accès de tous à la production et à l'échange interculturel est fondamental pour rendre le projet de développement durable « désirable ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence culture, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a la volonté de générer sur son territoire une réelle attractivité.

À travers le programme d'actions labellisées, CAP Nord Martinique souhaite impulser une dynamique et mobiliser les acteurs et opérateurs autour d'un projet commun d'animation.

La Communauté d'Agglomération CAP Nord engage une action visant à la reconnaissance des traditions du Nord, forgeant ainsi son identité autour du patrimoine immatériel et matériel du territoire communautaire.

Définition du Label Actions labellisées CAP Nord Martinique

Ce label est une appellation qui garantit l'origine, la production et la qualité d'une action ou d'une activité sélectionnée par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique.

La labellisation est matérialisée par :

- Une convention qui précise le cahier des charges, les relations financières et administratives entre le porteur du projet et CAP Nord.
- Un LOGO : identité visuelle permettant de distinguer la manifestation sur les supports de communication

Objectifs

- Développer une politique d'animation culturelle et patrimoniale sur le territoire communautaire.
- Contribuer à l'amélioration qualitative des actions et favoriser une élévation générale des pratiques culturelles du territoire.
- Pérenniser un programme culturel et patrimonial d'intérêt général.

A.4.4. LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

> *« La sécurité est la première des libertés, la sécurité est l'affaire de tous, la sécurité est un droit et l'insécurité une inégalité sociale. »*

Lorsqu'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre exerce la compétence relative aux dispositifs locaux de prévention de la délinquance, son Président anime et coordonne dans le cadre d'un CISPD, sous réserve du pouvoir des Maires des communes membres, les actions qui concourent à l'exercice de cette compétence. Le CISPD est l'instance partenariale de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles se mobilisent les institutions et organismes publics et privés concernés (Gendarmerie, polices municipales, milieu associatif, bailleurs sociaux...).

Installé en 2018, le CISPD CAP Nord Martinique s'inscrit sur 3 axes prioritaires :

- Mettre en place un programme d'actions à l'intention des jeunes pour éviter l'entrée dans la délinquance et prévenir la récidive.

- Constituer un groupe de travail et d'échanges d'informations opérationnel dédié à la prévention des violences faites aux femmes, des violences familiales et aide aux victimes.
- Programmer des actions pour améliorer la tranquillité publique.

A.4.5. REMISE EN ÉTAT SLNA ET CRÉATION D'EXTENSION

CAP Nord a tracé dans la frange littorale Nord Atlantique, un sentier de randonnées pédestres long d'une cinquantaine de kilomètres : le Sentier Littoral Nord Atlantique (SLNA). Ce sentier, inscrit du PDIPR depuis le 25 mai 2007, permet de relier les communes de Basse-Pointe et du Robert en passant par le Lorrain, Marigot, Sainte-Marie et la Trinité.

La création du SLNA répond à deux objectifs :

1. Faire du Nord de la Martinique **une terre de randonnées et de découverte** : On estime à plus de 3 000, le nombre de personnes qui randonnent chaque week-end. Le SLNA par son tracé original est une valeur ajoutée à l'offre existante en la matière. Il se signale par la richesse des paysages (plage de galets, mangrove …) et des sites historiques (ancienne distillerie, site précolombien) qu'il permet de découvrir. Avec une communication ad hoc, le SLNA peut être un outil promotionnel pertinent qui contribue à renforcer l'attractivité du Nord en jouant sur le triptyque : Mer, Nature, Culture.
2. Faire de la valorisation du patrimoine naturel, culturel **un** des **leviers du développement économique** : Le Sentier Littoral contribue naturellement à la mise en œuvre de ce programme. Comme indiqué plus haut, le sentier rend accessible de nombreux sites majeurs. Si l'option littorale a été privilégiée, le SLNA traverse aussi chaque commune par son bourg. L'idée est de canaliser les randonneurs vers les commerces, les lieux de restauration ou d'hébergement et donc de permettre aux acteurs économiques de profiter de cette potentielle clientèle.

Aujourd'hui le SLNA existe et ses tronçons sont régulièrement empruntés.

CAP Nord Martinique a pris le parti d'agrémenter le SLNA en l'étendant vers la Pointe Banane au Robert. En 2019, cette extension enrichit l'itinéraire puisqu'elle peut se pratiquer en boucle ou s'appréhender comme du linéaire supplémentaire.

La valorisation de cette trace permettra de découvrir dans des conditions optimales des paysages uniques en conduisant le randonneur pour finir jusqu'à une magnifique anse assez peu connue. Le long du parcours une information relative aux paysages et à la biodiversité sera dispensée par des panneaux d'information.

La « philosophie » qui préside à notre démarche est rappelée dans la convention qui nous lie à l'ONF : « Les actions d'accueil du public en forêt sont d'autant plus efficaces qu'elles s'exercent avec cohérence sur l'ensemble du territoire, et qu'elles concilient, dans le respect des principes du développement durable, les trois rôles principaux attribués à la forêt :

- La fonction environnementale, avec une préservation du "capital écologique" pour les générations futures ;
- La fonction économique, qui permet d'assurer la production de la matière première renouvelable bois, de valoriser l'intérêt cynégétique des forêts et de répondre aux attentes des usagers de la forêt (ramassage de produits divers, concessions, etc..) ;
- La fonction sociale, avec une attention particulière portée sur les aspects récréatifs de la forêt. »

L'ONF et la CTM travaillent depuis de nombreuses années dans le cadre d'un partenariat visant à assurer l'entretien et l'aménagement de nombreux sites d'accueil et sentiers de randonnée sur l'ensemble du territoire de la Martinique.

A.5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Enjeux

Si l'on voit généralement assez bien en quoi la production, qu'elle soit agricole ou industrielle, est liée aux enjeux du développement durable, il est parfois malaisé de **voir que c'est notre modèle de développement tout entier qui demande à être questionné.** La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles et les atteintes à la biodiversité causées par notre modèle de production actuel ne sont que le pendant d'une consommation de masse où le consommateur est déresponsabilisé et éloigné.

S'inscrire dans une logique de développement durable demande donc de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur Terre. Il s'agit tout simplement de prendre conscience des conséquences de nos choix, ce qui nécessite de s'interroger au quotidien et de chercher à être informé des alternatives lorsqu'elles existent.

A.5.1. LA RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le SCoT, document de planification stratégique supra communal souhaité par les élus est un moyen de fixer des objectifs de développement durable qui devront être déclinés dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, POS, Carte Communale) et certains documents de politiques sectorielles comme le PLH, dans les opérations d'aménagement, dans les Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET)…

Le SCOT a été approuvé le 21 juin 2013 selon les dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Actuellement, le SCOT est en cours de révision (depuis le 07 mars 2014) pour répondre aux dispositions des lois Grenelle et **intégrer des volets manquants (dont volets commercial, littoral / maritime, Paysages notamment).**

Le plan d'aménagement et de développement durable (PADD)

Le PADD est cette partie du SCoT qui indique les grands objectifs d'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années définis dans un souci de développement durable, de solidarité et de cohérence.

Il expose les objectifs politiques que se fixent les élus de CAP Nord Martinique conformément à l'article L141-4 du Code de l'urbanisme. Dans son prolongement, le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT précise les objectifs du PADD sous la forme de règles ayant un caractère opposable.

Son actualisation a été initiée en 2018 et s'est poursuivie en 2019 par plusieurs rencontres et concertations des acteurs et des politiques.

Le PADD n'est en aucune façon un document technique détaillé mais un document de présentation « Politique » qui expriment les objectifs stratégiques retenus par les élus.

Le Cahier de recommandation architecturales et paysagères

L'élaboration d'un cahier des recommandations pour la valorisation et l'intégration architecturale et paysagère des zones urbaines relève d'une étude connexe à la révision du SCOT ayant pour vocation première de favoriser la prise en compte du cadre paysager, architectural et urbain dans les projets d'aménagement en cours ou futur. Elle a pour dessein de formuler des objectifs et orientations de qualité paysagère qui seront intégrés au SCOT révisé afin de contribuer durablement à la valorisation des éléments constitutifs de l'armature territoriale de l'ensemble du territoire du Nord.

Ce cahier devra s'adresser à toute personne qui a un projet de construction, réhabilitation, extension de bâtiment ou de modification de façade, de clôture. Il constitue un document d'information, de sensibilisation et de conseil qui définit des principes généraux de réalisation d'opérations de construction et d'aménagement. Il précisera un ensemble de principes d'aménagement, donnera des orientations, conseils et recommandations, concernant l'aspect architectural et paysager des projets d'aménagement. Le but de ce cahier sera d'aider chacun à développer son projet d'aménagement et de construction ou à entretenir et pérenniser son patrimoine, en favorisant des choix de conception et de constructions pérennes et appropriés au caractère du lieu.

A.5.2. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (CODEC)

L'économie circulaire est un concept économique susceptible d'apporter des réponses très concrètes aux questions posées par les limites de l'économie contemporaine. Construite sur un modèle linéaire « extraire, transformer, produire, utiliser jeter », cette dernière a montré ses limites sur de nombreux plans : impacts environnementaux liés à l'utilisation massive de ressources fossiles, explosion des quantités de déchets à traiter….

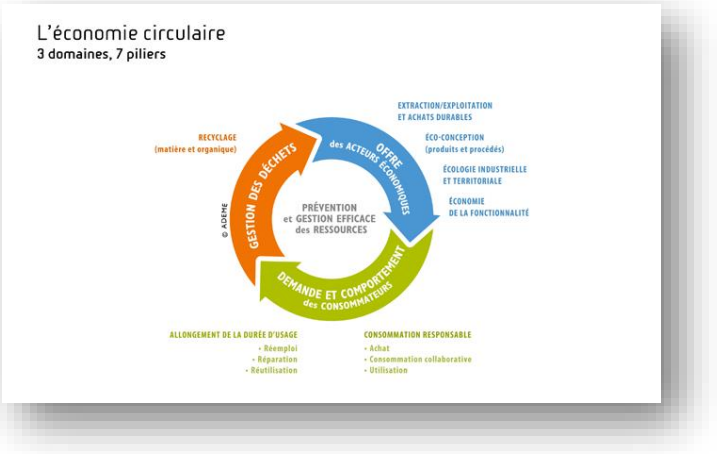

L'économie circulaire propose de réorienter le fonctionnement du système économique vers la durabilité. Après la limitation des consommations de ressources par des choix de conception et d'approvisionnement, un des moyens clé consiste à boucler les flux de matière et d'énergie afin de limiter les ponctions et rejets et de créer de la valeur localement grâce à ces flux.

Pour cela l'économie circulaire peut mobiliser plusieurs types d'outils développés au cours des vingt dernières années : recyclage, réparation, réemploi, écologie industrielle et territoriale, écoconception des produits et services, économie de fonctionnalité…

L'économie circulaire intervient donc sur l'ensemble du cycle de vie de la matière, avec un objectif d'augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et de leurs modalités de circulation.

Les champs d'intervention des piliers se situent essentiellement dans le domaine de la prévention des consommations de ressources et des déchets. Elle impacte ainsi directement la compétitivité des entreprises, leurs modèles d'affaires, la création d'emploi et la vulnérabilité du système économique territorial aux fluctuations des marchés des matières premières.

Vers une contractualisation avec l'ADEME

CAP Nord Martinique a fait le choix de réaliser une étude d'opportunité préalablement à la signature du Contrat avec l'ADEME. **3 Comités de pilotage et 1 Atelier de concertation des acteurs ont été**

réalisés afin de faire émerger les actions à mettre en œuvre sur le territoire en dans ce domaine. Le diagnostic du territoire, le document d'orientation stratégique qui en découle et le plan d'action sont autant d'éléments aujourd'hui disponibles.

La commission environnement, en séance du 08 décembre 2020, a émis un avis favorable aux orientations proposées à la suite de l'étude.

⇨ **La contractualisation reste une perspective envisageable pour 2021.**

A.5.3. LE CONTRAT DE PROGRÈS DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

C'est avant tout un contrat d'objectifs, non pas parce qu'il va permettre une évaluation des performances des services et des organisations, mais bien plus parce **qu'il représente un outil de pilotage des moyens déployés pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers.**

Ce document stratégique pour la mise œuvre du plan d'actions pour les services d'eau potable et d'assainissement en Martinique a été présenté à chaque collectivité compétente en matière d'eau et d'assainissement qui y ont toutes adhéré. Les Contrats de Progrès ambitionnent de **définir les objectifs et moyens dédiés** (plan d'investissement et de renforcement des capacités) **à l'amélioration des performances technique et financière des services** d'eau et d'assainissement des collectivités territoriales, avec pour priorité une responsabilité des collectivités autour de la gestion du service aux usagers.

Signature du Contrat de Progrès des Services publics de l'eau et de l'Assainissement

Le 15 juillet 2020, le Président de CAPNORD a signé avec un Comité de Financeurs, un contrat d'objectif sur 5 ans à compter du 1 juillet 2020, pour l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et la protection des milieux par une optimisation des prélèvements pour l'eau potable, et une meilleure qualité des rejets d'eaux usées après traitement.

Ce contrat passé dans le cadre du Plan Eau-DOM, implique les partenaires Etat, CTM, ODE, OFB, Comité de Bassin, AFD, Caisse des Dépôts, ARS, ADEME.

Les priorités sont déclinées en 7 axes principaux de nature technique, économique, organisationnelle, sociale et environnementale :

- Axe 1 : Structurer l'organisation et le fonctionnement du service
- Axe 2 : Renforcer CAPNORD dans son rôle d'autorité Organisatrice
- Axe 3 : Créer les conditions d'une bonne gestion financière
- Axe 4 : Améliorer la performance technique du service d'eau potable
- Axe 5 : Développer l'accès à l'assainissement collectif en fonction du territoire et améliorer les conditions de service
- Axe 6 : Optimiser le fonctionnement du service d'Assainissement Non Collectif
- Axe 7 : Définir la compétence eaux pluviales urbaines – compétence obligatoire depuis le 1er janvier 2020

Ce contrat couvre près de 75 M€.

A.5.4. ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CAP Nord Martinique, souhaite promouvoir sur son périmètre les démarches éco-responsables d'établissements scolaires, porteuses de réflexion, de démocratie locale et d'actions positives qui placent chacun au cœur de l'action, de la citoyenneté et du changement.

Ainsi, elle **renouvelle, pour la période 2019-2022, la convention faisant de CAP Nord Martinique le Relais local du réseau Eco-école sur le territoire Nord avec l'association Teragir, dépositaire au nom de la Foundation for Environnemental Education (FEEE) du programme Eco-Ecole.**

CAP Nord Martinique s'engage à accompagner les établissements inscrits au programme de la maternelle au lycée, publics et privés : c'est-à-dire aider les enseignants ou autres porteurs du projet à s'approprier la méthodologie Eco-École en 7 étapes, quelque soit la thématique traitée par l'établissement scolaire parmi les 8 thèmes proposés par le programme : alimentation, eau, biodiversité, énergie, climat, santé, déchets, solidarités.

⇨ CAP Nord Martinique facilite ainsi la mise en œuvre des projets sur le terrain.

A.5.5. VERS UN TERRITOIRE NUMÉRIQUE NORD

La stratégie de développement territorial de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) prévoit de renforcer la dimension numérique, à travers les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Convaincue que le numérique peut participer à son attractivité à tous niveaux, CAP Nord Martinique s'implique dans le déploiement du très haut débit régional (THD) et a mis en place une stratégie numérique affirmée au travers du projet « **e-Nord** ».

L'enjeu est d'attirer de nouvelles populations et activités, accompagner la modernisation des administrations du périmètre communautaire et innover dans le développement de nouveaux services et usages dédiés à la population en tenant compte des enjeux de développement durable.

À ce titre, une démarche de dématérialisation globale par un **Plan Informatique Intercommunal** est initiée pour toutes les communes de l'espace communautaire ainsi que les services de l'agglomération. Les outils numériques mis en place par l'institution permettent notamment :

- Une gestion efficace des courriers de la collectivité
- Une optimisation du fonctionnement des services administratifs (Finances, Ressources Humaines, Crèches municipales, état civil, élections, Repas de cantine, …) et techniques (Urbanisme, Interventions, travaux, …)
- Une gestion numérique de l'assemblée avec des élus connectés
- Des services interactifs à la population et une présence sur Internet et les réseaux sociaux : site internet, portail du réseau NordMédi@tek972, Facebook, twitter, application mobile ;
- Un accompagnement des entreprises du territoire à chaque stade de leur développement au sein de la pépinière d'entreprises multisite

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

Le projet « e-Nord Martinique » d'aménagement numérique homogène et cohérent permet d'améliorer la gestion des services publics, la qualité de vie des usagers ainsi que l'attractivité économique du territoire Nord de la Martinique.

Les orientations définies dans ce projet reflètent l'importance du numérique dans la stratégie de l'intercommunalité. Consciente que les Technologies de l'Information et de la Communication sont devenues incontournables dans les pratiques quotidiennes des citoyens, des entreprises, ou encore des administrations, CAP Nord Martinique poursuit le développement de son territoire avec un fort accompagnement par les TIC.

Le projet « e-Nord » tient compte des spécificités de chaque type d'acteurs, il s'articule donc autour de trois volets :

- Un volet **« e-administration »** dédié aux administrations
- Un volet **« e-citoyen »** dédié aux citoyens
- Un volet **« e-développement économique »** dédié aux entreprises.

A.6. L'INSCRIPTION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE

A.6.1. LE NORD MARTINIQUE, TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

La Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique adhère à l'idée d'une mobilisation générale pour donner une impulsion forte au développement durable. Cette volonté politique se traduit par la mise en œuvre d'actions qui contribueront à :

- Atténuer les effets du changement climatique ;
- Encourager la réduction des besoins en énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- Accompagner l'implantation de filières vertes pour créer des emplois.

Lauréates d'un appel à projets lancé par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, En 2015, **la Communauté d'agglomération CAP Nord Martinique et la ville du Prêcheur se sont vues labellisées « Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte » (TEPCV)** et bénéficieront à ce titre d'un appui financier spécifique pour accompagner leurs projets répondant aux objectifs définis.

La désignation de CAP Nord Martinique comme Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV) est un véritable enjeu de développement pour ce territoire.

Fort de cette perspective, l'exécutif a fait le choix en 2016 d'engager des actions stratégiques et structurelles en faveur d'un développement harmonieux et durable. Ainsi, pendant deux jours, les élus de CAP Nord, les acteurs économiques, sociaux, culturels et les citoyens du territoire se sont réunis au Millénium au Morne-Rouge pour élaborer un plan pour un développement durable du territoire Nord.

L'outil VISION+21, développé par les services ministériels DEAL ET CEREMA, a permis aux participants de se projeter dans les 15 à 20 prochaines années afin d'identifier les enjeux, menaces et dès lors les défis à relever. Cette méthode appelée BACKCASTING a permis aux parties prenantes d'esquisser des scénarii. Ces travaux ont été appropriés par les élus à travers un atelier spécifique nommé "distillation collective".

À l'issue de ces ateliers co-concertés, une première vision s'est dégagée. Cette perspective se verra bonifiée et améliorée par des concertations thématiques et sectorielles. Ce processus de dialogue civique devrait aboutir à la validation d'une vision partagée du territoire.

Les expériences de concertations autour du développement durable initié en 2016 et 2017 :

- Le Conseil de développement http://www.capnordmartinique.fr/actualite/cap-nord-constitue-son-conseil-de-developpement
- Ateliers Vision + (http://www.capnordmartinique.fr/atelier-vision21)

N'ont pas été poursuivis et restent de forts leviers à réactiver pour inscrire CAP Nord Martinique dans la démarche.

A.6.2. TRAJECTOIRE OUTRE-MER 5.0

C'est l'aboutissement d'un processus lancé le 28 juin 2018 à l'Élysée en clôture des assises des outre-mer. À la suite de ces assises, la ministre des outre-mer, Annick Girardin, lançait, le 8 avril 2019, la « trajectoire outre-mer 5.0 », soit cinq objectifs : zéro carbone, zéro déchet, zéro polluant agricole, zéro exclusion, zéro vulnérabilité.

Le Président Emmanuel Macron et Le Premier Ministre Édouard Philippe ont réunis le lundi 8 juillet 2019 à Paris, autour de la ministre des Outre-mer, Annick Girardin plusieurs collectivités ultramarines, afin de signer avec elles des « Contrats de convergence et de transformation », visant à réduire les écarts de développement en matière économique et sociale, a annoncé l'Élysée.

Ces contrats, prévus dans la loi Égalité réelle Outre-mer votée en 2017 sous François Hollande, visent à identifier et prioriser des objectifs qui seront mis en place par l'État et les collectivités (régions, collectivités territoriales, départements, etc.) pendant quatre ans (2019-2022).

La Trajectoire outre-mer 5.0 définit une nouvelle manière de construire les outre-mer de demain en invitant les décideurs, les élus, les entreprises et les citoyens à concevoir un futur durable en outre-mer à travers cinq objectifs :

1. **Zéro exclusion :** des sociétés inclusives luttant contre toute forme d'exclusion ;
2. **Zéro carbone :** des territoires « bas carbone » ;
3. **Zéro déchet :** des sociétés économes, voire préservatrices des ressources ;
4. **Zéro polluant agricole :** des populations protégées des pollutions et des substances chimiques ;
5. **Zéro vulnérabilité :** des territoires résilients face au changement climatique et aux risques naturels

La Trajectoire outre-mer 5.0 vise à accompagner les territoires et leurs projets dans une dynamique Permettant d'atteindre ces objectifs, mais aussi à pérenniser les dispositifs déjà existants qui fonctionnent. Sur le moyen terme, l'objectif est que chacun, décideurs privés, publics, citoyens, élus, entreprises, s'emparent de cette Trajectoire et développent et orientent les outils permettant de la mener à bien.

CAP Nord Martinique et les exécutifs locaux s'engagent à préparer ces territoires aux enjeux et aux menaces de l'avenir à travers ces cinq défis à réussir d'ici 2030. Les projets qui seront financés par les contrats de convergence et de transformation devront être cohérents avec ces objectifs.

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

B - BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ

Cette seconde partie fait le tour, non exhaustif, des actions conduites par les services au regard des 5 finalités du développement durable.

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

B.1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

B.1.1. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Figure 1- Source : http://www.capnordmartinique.fr/actualite/la-zone-d-activites-petitjean-roget-ex-semair-lieu-pilote-pour-la-transition-energetique

L'objectif de convention est la modernisation et la valorisation énergétique de la zone d'activités PETITJEAN-ROGET au Robert.

Pour illustrer la réhabilitation du patrimoine et de l'espace publics, CAP Nord Martinique a confié une mission d'ingénierie à Martinique Énergies Nouvelles. Un cahier des charges décliné en trois axes :

1. Mettre en place un éclairage public performant,
2. Viser à l'efficacité énergétique du bâtiment administratif Nord Créatis
3. Installer une ombrière solaire pour alimenter une borne de recharge des batteries des véhicules électriques.

Cette initiative de CAP Nord Martinique vise à démontrer que les collectivités locales peuvent diminuer leur facture d'électricité. Aujourd'hui, 37 % de celle-ci est consacrée à l'éclairage public. La rénovation des équipements leur permettra de diviser par 2 leur facture d'électricité.

B.1.2. GESTION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

Concernant la gestion du parc auto, les révisions sont effectuées régulièrement *« en bon père de famille ».*

CAP Nord Martinique poursuit son programme de renouvellement de la flotte en prenant en compte son impact environnemental et limitant ses émissions de gaz à effet de serre vers des véhicules à technologie hybrides.

Il s'agit d'une technologie combinant deux sources d'énergie distinctes : un bloc thermique classique, associé à un moteur électrique. Ils fonctionnent à tour de rôle ou simultanément, selon les besoins, grâce à une gestion électronique poussée.

Principaux avantages : une baisse de la consommation et un faible niveau d'émission de gaz polluants. Moteur à combustion le plus propre du marché, l'hybride réduit également la pollution sonore en ville.

- ⇨ **12 véhicules hybrides sur les 77 véhicules (VL) que compte le parc automobile de CAP Nord, soit 16% de celui-ci.**

Le covoiturage est encouragé pour les déplacements des agents dans le cadre de leurs missions. Un carnet de bord est placé dans chaque véhicule. Les périodes de confinement ont impacté les habitudes avec un mode privilégié de rencontre à distance (en visio conférence) donc une baisse substantielle des déplacements.

B.1.3. L'HABITAT

CAP Nord Martinique a engagé une réflexion pour l'établissement d'une **Plateforme Locale de Rénovation Énergétique dans l'Habitat dont la mission est de réduire la précarité des ménages.** Au niveau de la planification territoriale, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) fait l'objet d'une réflexion collaborative pour une stratégie intégrée combinant attractivité et durabilité.

- Ainsi, 7 outils opérationnels seront mobilisés pour traiter les poches d'habitat insalubre (OPAH-RU, RHI, RHS, ORB, OGRAL, RISQ, AO) sur les 18 communes du Nord.

B.1.4. SERVICE INFORMATIQUE

Pour son fonctionnement interne, le service informatique de CAP Nord Martinique continue de développer ses interventions à distance via **TeamViewer** notamment, minimisant de ce fait les déplacements dans les services éparpillés de CAP Nord Martinique. Les imprimantes individuelles ont très fortement été réduites, les consommables ainsi que les déchets électriques sont recyclés via les filières adaptées.

Les périodes de confinement dues à la crise sanitaire du COVID 19 ont permis le développement du travail à distance et l'optimisation de cet outil.

Bien que la mise en veille par défaut soit activée sur tous les postes informatiques, il reste encore à développer un système d'extinction des postes utilisateurs ainsi que des copieurs multifonction lors des heures non travaillées.

B.1.5. COLLECTE DES DÉCHETS

Dans son futur marché de collecte 2022-2027, CAP Nord Martinique incite ses prestataires de collecte à mettre en place des mesures pour limiter l'émission de gaz à effet de serre.

CAP Nord Martinique demande que les prestations de collectes soient exécutées au moyen de camions répondant au minimum à la ***norme Euro 6 et des véhicules immatriculés à partir du 1er janvier 2019.***

Les normes européennes d'émission, appelées aussi normes Euro ont été fixées par les autorités européennes afin de réduire au maximum la pollution atmosphérique causée par les transports routiers. Elles permettent ainsi de classer les véhicules selon leurs degrés d'émissions de polluants.

Depuis septembre 2015, tous les véhicules neufs vendus en Europe doivent répondre à la norme Euro 6. **Comme les précédentes, cette sixième évolution fixe des seuils d'émissions de gaz polluants suivants : NOx (oxydes d'azote), CO (monoxyde de carbone), particules fines et hydrocarbures imbrûlés. En revanche, cette réglementation ne fixe aucune limite en matière de rejet de CO2.**

Ces seuils de pollution sont différents suivant le type de moteur, essence ou diesel, car ces deux technologies ont des caractéristiques de fonctionnement très différentes. En passant de la norme Euro 5 à Euro 6, **les limites ont été nettement plus sévères sur les moteurs diesel en leur imposant notamment de diviser par deux leurs rejets de NOx.** Pour s'y conformer, tous les constructeurs automobiles ont dû ajouter d'un nouveau filtre sur leurs moteurs diesel car il n'était pas possible de réduire ces émissions par une gestion de la combustion. Deux types de filtres existent (piège à Nox ou filtre SCR) et tous deux occasionnent un coût supplémentaire aux véhicules diesel.

B.2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

B.2.1. LE CONTRAT DE RIVIÈRE DU GALION

Le Contrat de rivière du Galion implique fortement les 70 000 administrés des 4 communes ainsi que les partenaires, à travers des actions et des objectifs concrets qui se dérouleront de 2017 à 2022.

Les missions confiées et les actions réalisées par le service Contrats des milieux contribuent à l'animation du Contrat de Rivière du Galion.

Actions 2020

- **Une Campagne d'affichage, des panneaux signalétiques pour améliorer nos pratiques**

Une charte « Entreprises éco-responsables » pour les nouvelles entreprises qui s'installent : À travers la charte " entreprises éco-responsables ", chaque acteur est invité à participer à la préservation de la rivière du Galion et de ses milieux aquatiques dans ses activités au quotidien, à travers des engagements et des gestes concrets orientés autour d'objectifs. Neuf chefs ou directeurs d'entreprises ont pu participer en 2018 à une demi-journée de travail collaboratif à la maison de quartier Georges Pako, située à la cité du BAC à La Trinité. La charte " entreprises éco-responsables " visera à traduire, le fruit d'une collaboration fructueuse entre tous les acteurs concernés par la préservation de la rivière du Galion et de sa biodiversité.

Du 17 au 31 décembre 2020 : concours photos regards d'eau

Réalisation d'un concours photos dans le cadre du Contrat de Rivière du Galion afin de promouvoir les atouts et la richesse du bassin versant du Galion

L'objectif final est l'engagement citoyen pour protéger et valoriser cet écosystème

B.2.2. LE DÔME

Le Domaine Martiniquais d'Expérimentation (DoME) de Grande Savane, au Prêcheur, est un espace d'accueil des randonneurs et du public qui met en exergue diverses thématiques telles que le paysage, la tropicalité, la météorologie, l'écosystème de Grande Savane, la géologie.

Cet équipement culturel (Point d'accueil des randonneurs) est un lieu d'apprentissage de notre environnement et des gestes à adopter pour le préserver.

Il s'agit d'un espace d'exposition accompagné d'une rampe muséographique qui survole le sentier de randonnée de Grande Savane.
À proximité de la forêt ombrophile, le site est une plateforme d'observation remarquable pour l'écosystème, le ciel diurne et nocturne.

Cap Nord en tant que Maître d'ouvrage intervient à hauteur de 35% de l'investissement soit 113 869,87 €

- **En 2020, Poursuite de travaux d'aménagement du site :** Installation des cuves de récupération des eaux pluviales
- En prévision une végétalisation du site.

B.2.3. LE SITE CLASSÉ DES VERSANTS NORD-OUEST DE LA MONTAGNE PELÉE (SCVNOMP)

Les Versants Nord-Ouest de la Montagne Pelée sont un site emblématique de la Montagne Pelée et ont été **classés en 1996 pour leurs paysages remarquables**. D'un point de vue environnemental, le site classé forme un **couloir écologique exceptionnel à l'échelle des Petites Antilles en raison de la continuité de ses milieux naturels, du littoral jusqu'au sommet de la Montagne Pelée.**

En 2020 :

- **Révision du Plan de gestion du SCVNOMP**
- **Création de sentiers :** Des journées de prospections avec l'ONF pour identifier des sentiers à ouvrir ont été réalisées.
- **Poursuite du projet de création d'aires éducatives :** en concertation avec le Conservatoire Botanique de la Martinique, le Conservatoire du Littoral et le Carbet des sciences.

B.2.4. JARDINER ET ENTRETENIR SES ESPACES PUBLICS AUTREMENT

Les actions de sensibilisation et d'accompagnement vers le « Zéro phyto » ont pour socle les objectifs de la Directive cadre sur l'eau (DCE) à savoir la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et des eaux souterraines notamment en maîtrisant la contamination par les polluants. Elles s'inscrivent au niveau national dans le plan Ecophyto dont l'objectif est de réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP)sur le territoire.

Ces actions à destination des acteurs des zones non agricoles [nouvellement appelés jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI)] sont encadrées par la loi Labbé et la LTECV qui imposent **l'arrêt de l'utilisation et de la détention de PPP au 1er janvier 2017 dans les espaces publics de l'état des collectivités et des établissements publics et au 1 janvier 2019 pour les particuliers.**

Afin de répondre à la réglementation, **la FREDON Martinique, en collaboration avec la DEAL et l'ODE, a procédé en 2011, à une première phase d'accompagnement technique auprès de 3 communes pilotes** (Case-Pilote, le Gros Morne et le Vauclin) afin de réduire l'utilisation des PPP et à développer des méthodes alternatives à leur utilisation.

En 2014, le challenge a consisté à mettre en place la Charte d'entretien des espaces publics (CEEP) et étendre la démarche aux autres communes et communauté d'agglomération du territoire.

Depuis 2015, CAP Nord Martinique est labellisée au niveau 3 de la CEEP à savoir « Ne plus traiter ni faire traiter chimiquement ». Le Services espaces verts de cap nord Martinique n'utilise donc plus de produits chimiques pour le désherbage des espaces qu'il entretient et met en œuvre l'utilisation de méthodes alternatives pour l'entretien de ses espaces verts.

Du côté des jardiniers amateurs, depuis 2011, la FREDON Martinique a réalisé près de 23 réunions et ateliers d'information dans les mairies ou dans ses groupements de défense contre les organismes nuisibles (GDON) et a participé à près de 23 manifestations destinées au grand public (salons, SERD, SEDD, « Rendez-vous au jardin », Fêtes de la Science) afin de sensibiliser le plus grand nombre. Ainsi ce ne sont pas moins de **400 personnes qui ont été sensibilisées dans les réunions** (hors manifestations grand public) sans parler des nombreuses personnes qui ont été à l'écoute des émissions « Fédé Service » réalisées avec Martinique 1ère en 2016. La FREDON Martinique a identifié de nouveaux acteurs à sensibiliser : les entreprises de jardinages et des espaces.

B.2.5. PRÉVENTION ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

L'une des missions du service Prévention éducation à l'environnement est de sensibiliser tous les publics sur la prévention et la réduction des déchets et des énergies à travers des écogestes.

Actions 2020

- **Sensibilisation Porte–à–Porte,**
  - ⇨ **GRAND-RIVIERE :** Sensibilisation des habitants au consigne et au planning de collecte des encombrants et déchets verts
    - **Résultat : 119 personnes sensibilisé les 21 et 22 juillet**
  - ⇨ **Quartier Tapis Vert (BASSE-POINTE) : Lutte contre les dépôts sauvages -** Action de sensibilisation en porte à porte des habitants sur les consignes de tri, règlement et planning de collecte.
    - **Résultat : 8 foyers sensibilisés le 16 septembre**

- **Kit de sensibilisation au brûlage des déchets verts : Sur proposition de Madininair, partenariat** dans le cadre des actions de Prévention et Promotion de la Santé sur les territoires Nord Atlantique et Nord Caraïbes financées par l'ARS pour la co-production du kit notamment son contenu.

⇨ **Objectif :** Sensibiliser les habitants sur l'utilisation de méthodes alternatives au la gestion des déchets verts (compostage, paillage).

○ **Formation des Agents en charge de relayer le message sur le terrain** sur le brûlage des déchets les 28 et 30 septembre 2020 : Règlementation en vigueur, alternatives existantes et présentation du kit de communication.

⇨ Lien de téléchargement du kit_stop_brulage_capnord : https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjknJfMxpDvAhXptlkKHfulCFcQFjAAegQIAxAD&url=https%3A%2F%2Fwww.madininair.fr%2FIMG%2Fpdf%2Fkit_stop_brulage_capnord.pdf&usg=AOvVaw32aM7059CEbOsbpvn1B05X

- **Tournée KAY PWOP :** Stand d'information CAP Nord lors de la tournée Kay Pwop mise en place par Entreprises & Environnement.
- **Carbet : Mercredi 08 juillet -** 3,27 t de DEEE + 8 kg de piles + 1,5 T de mobilier
- **La Trinité : mercredi 15 juillet**
- **Mercredi 16 décembre au Prêcheur.**

B.2.6. COLLECTE DES DÉCHETS

Dans le cadre de la compétence collecte des déchets et pour contribuer à l'atteinte des objectifs et finalités du développement durable, notamment celle concernant la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources, CAP Nord Martinique dote son territoire en équipements de collecte et de tri des déchets auprès des administrations, commerces, immeubles, particuliers et divers.

Évolution du parc de bacs de collecte 2020

- Emballages : 29 283 unités (+2,21%)
- Biodéchets : 7 479 unités (+2,35%)
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) : 36 237 unités (+2,47%)

Soit un parc de 72 999 bacs sur l'ensemble du territoire Nord au 31 décembre 2020.

- **Densification et renouvellement du parc de bornes de collecte du Verre :**

  - Objectifs sur 3 ans (2019-2021) : 400 bornes
  - Décembre 2020 : 91 bornes mise en place sur les 104 bornes réceptionnées en 2019.
  - Commande en 2020 de 150 nouvelles bornes de 4m^3 et de 100 bornes de 800 Litres pour les professionnels.

- **Renouvellement du parc de bornes emballages :**

  - Commande en 2020 de 100 bornes de 4 m^3

Tonnages collectés en 2020

- Verre : 707,11 T (+0,06) - ratio de 6,58 Kg/Hab.
- Emballages : 1 481,56 T (-0,15) - ration de 13,78 Kg/Hab.
- **Ordures Ménagères : 30 068,00 T (-0,09) - ratio de 279,70 Kg/Hab.**
- Biodéchets : 399,96 T (-0,27) - ratio de 3,72 Kg/Hab.
- Encombrants : 1 297,72 T (-0,24) - ratio de 12,07 Kg/Hab.
- Déchets Verts : 3 865,15 T (+0,32) - ratio de 35,95 Kg/Hab.

B.2.7. LA LUTTE CONTRE L'INVASION DES SARGASSES

Les algues brunes « sargasses » sont des algues pélagiques, c'est à dire qu'elles vivent en pleine mer, et ne sont donc pas accrochées à un quelconque substrat comme la plupart des algues que nous connaissons en mer caraïbes. Elles flottent en surface grâce à de petits flotteurs. Ces algues sont connues depuis longtemps, notamment par les pêcheurs des Antilles, et pouvaient être observées en mer au large depuis de nombreuses années formant de petits patchs (quelques m^2).

À ce jour, seul le ramassage répétitif dans les 48 heures suivant les échouages reste efficace ; le principe étant d'empêcher ou de limiter la dégradation et dégagement de gaz ainsi que l'accumulation en mer de ces algues.

Actions Sargasses 2020

- **Maintien du soutien logistique aux villes** : Mise à disposition de moyens matériels, via ses marchés de collecte.
  - ⇨ **Le montant des dépenses 2020 pour la collectivité s'élève 215 100,00 € H.T (-35% par rapport à 2019).**

Les activités de ramassage des algues en bordure de plage de la « brigade verte » sont toujours opérationnelles. Cet ACI est porté par l'association CAÏD Patrimoine.

- **Acquisition d'engins et de matériels mutualisés pour la collecte des algues sargasses et leur transport vers les lieux de traitement / ou de stockage**.

En lien avec les 4 communes impactées, il a été établi une liste d'engins et matériels nécessaires : 4 camions de 26 tonnes équipés d'un bras hydraulique, 8 bennes en acier de 20 m^3, 3 tracto pelle sur pneus, 1 mini pelle sur chenilles, 1 véhicule utilitaire type « mule ».

Les marchés, notifiés en septembre 2020, sont en cours d'exécution.

B.3. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Les actions menées par CAP Nord Martinique dans le cadre de sa compétence politique de la ville contribuent aux finalités du développement durable en matière de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et entre les générations.

B.3.1. LE PLAN LOCAL D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIE (PLIE)

Outil de lutte contre l'exclusion, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de CAP Nord est avant tout un dispositif au service des demandeurs d'emploi les plus en difficulté qui vise à leur proposer une aide globale et adaptée à leur situation, en vue de favoriser leur accès ou leur retour à l'emploi dans le cadre de parcours individualisé, en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi.

En 2020 : appel à projets commun en février : schéma stratégique martiniquais des services aux familles

Objectif principal : favoriser la cohérence et le rééquilibrage des territoires.

B.3.2. HABITAT

Pour favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les générations, il convient d'y répondre et de proposer des solutions adaptées en hébergement et en logement. C'est ce que CAP Nord Martinique s'est engagée à faire à travers son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2020.

Le Plan Intercommunal De Lutte Contre L'habitat Indigne (Le PILHI)

Par délibération n° CC-30-09-2016/149, le Conseil Communautaire a décidé de lancer la procédure d'élaboration du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) concernant les 18 Communes de son territoire, conformément aux articles L 302-17 à 302-19 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

C'est un outil de connaissance, de stratégie et d'aide à la décision qui a pour **objectif de promouvoir une approche globale de toutes les situations d'habitat indigne,** dont la mise en œuvre fera l'objet de la signature d'un protocole d'accord entre l'EPCI et les parties prenantes, pour une durée de six ans.

Le diagnostic territorial partagé, des situations d'habitat indigne (phase I) ainsi que la définition des modalités de traitement et la proposition d'un plan d'actions (phase II) ont été validés respectivement par le COPIL du 31 octobre 2017 et du 10 juillet 2018.

Ce sont au total **68 sites repérés représentant 3 663 logements dégradés dont 2 555 occupés qui devraient à plus ou moins longue échéance faire l'objet d'actions opérationnelles. Ainsi, 7 outils opérationnels seront mobilisés pour traiter les poches d'habitat insalubre (OPAH-RU, RHI, RHS, ORB, OGRAL, RISQ, AO) sur les 18 communes du Nord.**

Aujourd'hui, la phase III relative à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'actions de LHI est terminée et a fait l'objet d'une présentation et validation par les membres du Comité de Pilotage le 19 septembre 2019.

B.3.3. LE PROGRAMME LEADER 2014-2020

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement et de l'Économie Rurale) favorise le développement local mené par les acteurs locaux et visant à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux des zones rurales.

Organe décisionnel du Groupe d'Action Locale (GAL), **le Comité de Programmation LEADER assure à la fois la sélection et la programmation des opérations.**

Il est constitué de partenaires locaux du territoire, publics et privés, représentants les différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie LEADER du territoire.

B.3.4. LE GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) LEADER

L'autorité de gestion CTM déploie une stratégie LEADER sur tout le territoire au travers du PDRM pour le PO 2014-2020.

CAP Nord a candidaté afin de pouvoir se constituer en GAL et afin de pouvoir émarger à l'enveloppe destinée à développer son territoire sur cette programmation.

La stratégie retenue : **« Connaitre et accompagner les agriculteurs, piliers de la vie rurale du nord ».**

Les missions du service LEADER s'exécutent à travers 3 fonctions : animation - gestion - coordination.

La nouveauté de cette programmation est que les dossiers sont désormais entièrement instruits par les GALs, alors que sur les précédentes programmations, l'instruction se faisait à la DAAF.

B.3.5. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Des actions phares

- **02.07.2020 : Lancement du dispositif CAP'Immo**
  Aide exceptionnelle COVID-19 au paiement des loyers pour les TPE, les indépendants, les micros entreprises et les professions libérales du territoire Nord.
  Source : http://www.capnordmartinique.fr/cap-immo-aide-exceptionnelle-covid-19
- **Dans le cadre de l'opération "Favoriser l'émergence des talents" :**
  - 30.01.2020 : Conférences "Comment booster sa créativité"
  - 06.02.2020 : Conférences "Les clés pour une idée d'entreprise à succès"
  - 12.03.2020 : Conférences "Parcours d'entrepreneurs"

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

- 24.09.2020 : Conférences "Boostez votre pouvoir de séduction"
- 08.10.2020 : Conférences "La finance pour les non financiers"
- 26.11.2020 : Web atelier "Entretiens professionnels, le bilan à 6 ans"
- 03 et 08 déc 2020 : atelier "Rédiger une annonce d'emploi attractive"
- 10 et 15 déc 2020 : atelier "Construisez votre marque employeur"

B.4. L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS ET LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS

B.4.1. LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Le comité de pilotage et le comité technique de suivi.

Enquête publique sur la délinquance : Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), la cellule Polices spéciales de CAP Nord a réalisé en avril 2019 un Diagnostic Territorial de Sécurité.

B.4.2. RÉHABILITATION DU SENTIER MARTINEAUD

CAP Nord Martinique a effectué des **travaux de réhabilitation du sentier de randonnée pédestre au lieu-dit Martineaud** au Prêcheur, afin de garantir la sécurité et le confort des randonneurs.

Ce sentier de 5,5km, au départ du Bourg du Prêcheur, s'achève à Grande Savane. Il est emprunté par les coureurs de la Mythik et du Tchimbé Raid.

Cette randonnée offre de merveilleux points de vue sur le Morne Plumé, le Piton Marcel, le Mont Conil, le littoral du Prêcheur etc…

De plus, la flore et la faune du sentier Martineaud est riche de sa diversité avec des espèces endémiques telles que la Matoutou falaise (Avicularia Versicolor).

2019 : Convention de labellisation du sentier avec la Fédération Française de la Randonnée pédestre (FFR).

B.4.4. RANDONNÉE ECO-CITOYENNE

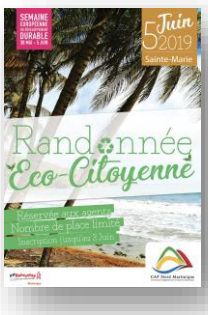

Action Labellisée dans le cadre de la Semaine Européenne du développement durable et réservée au personnel de CAP Nord Martinique, il s'agit de leur permettre de découvrir une partie de la richesse de la biodiversité du territoire, l'impact des déchets sur l'environnement et d'un style de vie en harmonie avec la nature tout en s'impliquant dans une action citoyenne de nettoyage d'une partie du Sentier littoral du Nord Atlantique (SLNA).

Randonnée découverte du territoire autour de la biodiversité et de l'impact des déchets sur l'environnement.

⇨ Nombre de participants : 30 agents

B.4.5. ENQUÊTES

Nutriparm

Enquête NUTRIPARM : Enquête lancée sur les préférences et les comportements alimentaires des Martiniquais au niveau du goût en matière d'alimentation vis-à-vis des sensations du gras, du sucré et du salé.

Les agents CAP Nord ont été sollicités pour donner leur opinion et répondre au questionnaire sur leurs habitudes et comportements alimentaires pour ces trois types de produits.

Recherche-action : Amélioration du Tri

La convention signée entre l'université d'Aix-Marseille et CAP Nord Martinique sous la responsabilité scientifique du Pr. V. FOINTIAT a pour objet d'identifier une approche de communication permettant d'améliorer le tri sélectif auprès des administrés du territoire.

Dans le cadre de cette recherche, une enquête a été réalisée entre mai et juin 2019 permettant d'évaluer le niveau de connaissance générale des administrés sur le tri des déchets autour d'un diagnostic psychosocial.

- ⇨ **404 réponses**

B.4.6. EAU ET ASSAINISSEMENT

Un service de Proximité

Un service (Service PROXEO) d'accueil des usagers est mis en place pour créer de la proximité entre l'usager, la mairie et le concessionnaire pour répondre et traiter les demandes des usagers de l'eau. Les questions de la qualité de l'eau du robinet et des eaux de baignade, et toutes autres questions liées à l'eau y sont traitées.

Une présence au moins ½ journée après chaque facturation et une autre à la demande des communes de 8h00 à 14h00.

Le Dispositif « Chèque-Eau »

Afin de favoriser l'accès à l'eau, des mesures ont été mises en place par CAP Nord Martinique. Ainsi, une aide au paiement des factures d'eau peut être accordée.

Ainsi avec le Dispositif « Chèque-eau » c'est **125 148 €** qui est mis à disposition des Centres Communaux d'Actions Sociales chaque année au titre de l'aide au paiement des factures des abonnés en difficulté financière.

Mise en conformité des arrêtés de stations d'épuration

L'exploitation des stations d'épuration doit faire l'objet d'arrêté d'exploitation autorisant le rejet sur le milieu. Ces arrêtés sont pris et des obligations réglementaires visant la protection du milieu incombent à la collectivité. Certaines stations d'épuration sont exploitées sans déclaration préalable auprès des services de l'Etat. D'autres ont vu leur arrêté arriver à échéance, sans qu'il n'y ait eu de demande de prolongation faite par la collectivité.

- ⇨ L'opération consiste à régulariser la situation administrative de ces stations d'épuration. Evaluée à 100 000 €, elle est financée à hauteur de 100% par l'ODE et la CTM (Notification du 24 novembre 2020).

B.4.7. LE RÉSEAU DE POINTS DE VUE

Par la création d'un réseau de points de vue, CAP Nord entend renforcer l'attractivité de son territoire, mais elle veut aussi améliorer le cadre des habitants.

La réhabilitation ou la création de points de vue participe à la construction d'une image plus valorisante de son territoire. En cela, CAP Nord contribue à l'épanouissement de tous les êtres humains et la satisfaction des besoins essentiels en donnant aux habitants la possibilité d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement. Les aménagements qualifient des espaces

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

désaffectés ou parfois vierges de tout équipement. Ces espaces sont traités afin d'en faciliter l'accès, la sécurité et le confort.

Si on ne vise pas l'uniformité ou la standardisation des équipements créés, on s'attachera néanmoins à inscrire Cap Nord en filigrane du programme, créant ainsi un sentiment d'appartenance et un lien fort dans la population locale.

L'environnement est un élément essentiel à l'attractivité du territoire et au bien-être des habitants. Pour cette raison, sa préservation préside à toutes les initiatives prises. La mise en œuvre du projet suppose le traitement d'espaces souvent non exploités et malheureusement utilisés comme lieu de dépôt de déchets et d'encombrants. À cet égard la réalisation du projet contribuera à la reconquête et à la sauvegarde de ces espaces. La protection de l'environnement est aussi indissociable de la connaissance du milieu, chaque opération sera donc l'occasion de faire de la pédagogie. Il est prévu d'implanter des panneaux qui informeront sur la faune et la flore autant que sur l'histoire et le patrimoine.

Enfin la collectivité fera le choix de matériaux et de procédés respectueux de l'environnement (éclairage solaire, utilisation du bois…)

B.4.8. AMENAGEMENT ET URBANISME

- **11 déc 2020 : Atelier d'initiation à la fouille archéologique.**
  Un projet de fouille proposé par l'archéologue Mathieu Ecrabet aux agents de CAP Nord, aux côtés des étudiants de l'Université des Antilles.
  Une grande partie de l'histoire de la Martinique habite encore les profondeurs de la terre du Nord, dans cette terre grasse et riche de sources et de souvenirs immémoriaux.
  A Gradis, dans la commune déjà célèbre de Basse-Pointe, des fouilles ont permis d'exhumer des vestiges.

B.5. UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

B.5.1. LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

L'élaboration de programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement.

Les PLPDMA permettent ainsi de :

- **Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;**
- **Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.**

CAP Nord Martinique a mis en place son premier Programme local de prévention des déchets en 2012 pour une période de 5 ans. L'objectif d'impact fut de réduire d'au moins 7% la quantité d'ordures ménagères (OM) produite sur le territoire. **Celui-ci s'est officiellement terminé en février 2018. L'objectif d'impact d'au moins 7% de réduction a été atteint à 86%. La quantité d'ordures ménagères produite sur le territoire est ainsi passé de 335 à 315 Kg / hab./an.**

Actions Prévention des déchets 2020

- **Poursuite de l'opération de promotion du compostage domestique**
  - **271 kits de compostage (+37%)** remis contre 430 kits en 2019.
  - Nombre de nouvelles demandes :**177**
  - **Nombre de réservation au 31/12/2020 : 5 759**
  - **Suivi téléphonique Post-dotation en 2020 : 553 foyers contactés**
- **Lauréat de l'Appel à projet Économie Circulaire 2019-2020** avec le projet « Le compostage : Une solution dans la gestion de proximité des biodéchets »
  - 4 demandes de mis en place de compostage mutualisé. En 2020 (en cours d'étude).
- Formation guide-composteurs de 3 agents

- **Installation de l'Aire de compostage de Vivé** à titre expérimental – lieu : DGA – AIE
- Sensibilisation en interne de 31 agents à la pratique du compostage.

Aire de compostage de la DGA AIE - Poteau Basse-Pointe

B.5.2. RECHERCHE-ACTION AMÉLIORATION DU TRI

Dans le cadre du projet de recherche-action sur l'amélioration du tri, réalisation d'une enquête sur le tri sélectif et le recyclage des déchets. L'objectif de ce questionnaire est de connaître l'opinion et l'avis de la population sur ces questions,

- ⇨ **La finalité est la conception d'une méthodologie d'intervention auprès des habitants au sujet du tri.**
- Réception du rapport de mission
- Restitution synthétique des résultats lors de la commission environnement du 08 décembre 2020.
- Restitution en présentiel du 05 novembre 2020 reportée.

B.5.3. SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

En raison de la situation sanitaire liée au COVID-19, la Semaine Européenne du Développement Durable s'est déroulé exceptionnellement du 18 septembre au 8 octobre 2020 - sur trois semaines ! avec un temps fort du 20 au 26 septembre.

Deux actions ont été réalisée cette année par CAP Nord Martinique :

- **Cultiver sans pesticide de synthèse :** une conférence-débet autour de la pratique de la culture sans pesticide avec comme intervenant principal la Chambre d'Agriculture, la DEAL et la FREDON – mercredi 23 septembre 2020 – Amphithéâtre CAP Nord Martinique + diffusion Médi@LAB CAP Nord Martinique.À suivre via le lien de visualisation ci-dessous : https://www.youtube.com/watch?v=5CjGaYGV7E4
  Cibles : Agents et Grand public

- **Digital Détox :** Sensibilisation des agents sur la pollution numérique générée par notre utilisation quotidienne des outils informatiques. Durée : 1 semaine – du 1er au 08 octobre 2020 via messagerie CAP Nord Martinique. Cible les 200 agents de CAP Nord Martinique.

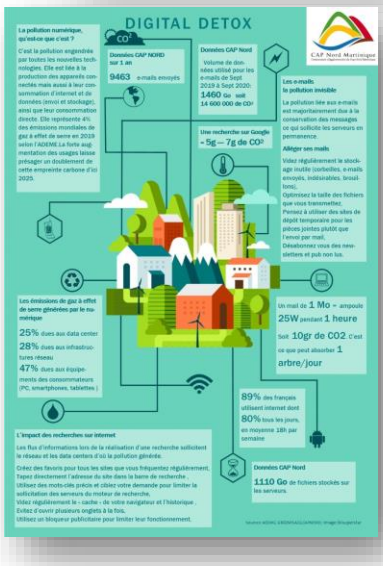

B.5.4. VEILLER AU CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS ET DES PRATIQUES POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Tel fut l'intitulé des **Ateliers techniques des 05 et 06 février 2019 organisés par le Service Aménagement et Urbanisme de CAP Nord Martinique** dans le cadre de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) de la révision du SCoT ayant pour objectif d'enclencher les premières réflexions concernant les actions concrètes à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs stratégiques définis dans le PADD.

Le résultat de ces échanges permettra d'enrichir l'une des pièces maîtresses du document de planification intercommunale, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

B.5.5. ECO-ECOLE

Eco-Ecole est la version française d'Eco-Schools, **programme international d'éducation au développement durable (EDD),** développé par la Foundation for Environmental Education. L'association Teragir a lancé le programme Eco-Ecole en 2005.

Le programme vise à aider les élèves à mieux comprendre le monde qui les entoure pour s'y épanouir et y participer. Il repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un établissement scolaire (élèves, enseignants, direction, personnels administratifs et techniques, etc.) mais également du territoire (collectivités, associations, parents d'élèves, etc.). Depuis son lancement, le programme Eco-Ecole bénéficie du soutien du Ministère de l'Education nationale. Ce partenariat s'est traduit en janvier 2017 par la signature d'un accord-cadre de coopération pour l'EDD.

Chaque année, les établissements engagés dans le programme peuvent demander le label pour le projet qu'ils ont mené.

Le label est une source de reconnaissance pour tous les participants au projet. Il apporte de la visibilité à l'établissement et aux actions engagées et contribue à maintenir une dynamique dans le projet.

Le label Eco-Ecole, Eco-Collège, Eco-Lycée est attribué au terme de l'année. Viser le label chaque année permet de motiver les participants. Le label récompense l'engagement et la mobilisation active des écoles et établissements scolaires.

CAP Nord Martinique est relais local du programme :

Actions relais Eco-École 2020

- **Animation scolaire sur le Tri :**
  - 27 janvier : Ecole élémentaire Robert PLATON
  - 31 janvier : Ecole Victor JEAN MICHEL
  - 4 février : Ecole Egard LABOURG
  - Près de 156 élèves sensibilisés
- Enregistrement de 2 nouvelles école inscrites au programme : Collège Paul Symphor du ROBERT et École élémentaire Philémon Montout de Saint-Pierre
- **1 établissement labellisé en 2020**
  - -École Edgard Labourg (Le Robert) – **Thématique : Déchets**

B.5.6. E-NORD

Les actions des directions de l'Animation et accompagnement du numérique et Informatique et télécommunications s'inscrivent dans une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables via le projet **« e-Nord »**.

Les activités d'accompagnement de l'Administration Numérique, du développement des usages et des services numériques se poursuivent en 2020 et contribuent à la présentation de la ressource et à la cohésion et à la limitation de l'impact sur l'environnement tel que :

Actions 2020 : Volet e-administration

- **Poursuite de la dématérialisation des actes administratifs avec la transmission dématérialisée des actes en Préfecture (contrôle de légalité)**
- **Evolution règlementaire du logiciel de gestion de la petite enfance pour toutes les crèches municipales du territoire**
- **Lancement de l'informatisation de 4 Centres Communaux d'Action Sociale du périmètre communautaire**

Déploiement d'outils de travail collaboratif pour les services de CAP Nord dans le but de favoriser l'intelligence collective tout en minimisant les déplacements des agents de la collectivité

Actions 2020 : Volet e-citoyen

- **Déploiement du paiement en ligne des activités scolaires et périscolaires pour les administrés de la Ville du Prêcheur visant à faciliter la vie du citoyen tout en minimisant ses déplacements**

Actions 2020 : Volet e-développement économique

- **Acquisition d'écrans interactifs tactiles et de matériel de visioconférence pour les sites de la pépinière NordCréatis visant à renforcer l'interaction entre les acteurs et encourager le travail collaboratif**

Actions 2020 : Volet innovation

- **Modernisation des votes de l'assemblée avec l'expérimentation du vote électronique à distance pour les élus communautaires**

B.5.7. MARCHÉS PUBLICS ET CLAUSES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prise en compte du développement durable et de la protection de l'environnement, ainsi que la responsabilité sociale des acheteurs publics, ont été intégrées dans le droit des marchés publics.

CAP Nord Martinique peut ainsi insérer des critères et des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ou dans les contrats de concession, avec par exemple la faculté de réserver leurs contrats aux opérateurs économiques employant au moins 50 % de personnes handicapées ou défavorisées. Un achat public durable est un achat public :

- **Intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique.**
- Qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat.
- Permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources.
- Qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.

CAP Nord Martinique fait la promotion de la clause d'insertion dans les marchés publics dans le but de favoriser l'accès à l'emploi des publics en difficulté.

La clause sociale permet aux acheteurs publics et privés d'introduire, dans leurs marchés, des clauses destinées à favoriser l'emploi des publics en difficulté, au sein des entreprises qui obtiennent les marchés.

Mobilisation pour la promotion des clauses d'insertion dans les marchés :

- Information sur les clauses d'insertion
- Assistance au Maître d'Ouvrage
- Assistance aux entreprises
- Accompagnement du public en insertion.

Les clauses RSE, à leur niveau, peuvent participer à la mise en lumière de cet aspect. En dépit du fait qu'elles ne soient plus considérées comme des critères d'attribution à part entière, elles peuvent toujours entrer en ligne de compte dans l'exécution de certains marchés. Dans le domaine de l'Energie par exemple, ces clauses peuvent avoir un certain impact sur la sélection des candidats. Le choix est laissé à l'appréciation du pouvoir adjudicateur, qui doit avant toute chose considérer l'offre dans sa globalité, et non seulement par rapport à la proportion de la clause RSE

AR-Prefecture de La Martinique
Acte certifié exécutoire
972-200041788-20210507-513-DE
Réception par le Préfet : 07-05-2021
Publication le : 07-05-2021

CONCLUSION

À travers ce rapport, CAP Nord Martinique exprime une volonté d'être une administration en ordre de marche vers des politiques et des pratiques de développement durable.

La nouvelle équipe politique installée en juillet 2020, partage la vision du Président d'un Nord moteur autour des valeurs de solidarité, d'équité, de respect et de fierté dont les principales orientations sont :

- Une assise forte de Cap Nord aussi bien au niveau local que national, par la construction d'un relationnel avec les autres EPCI, d'une mutualisation encore plus forte avec ses communes membres
- Un développement économique autour du tourisme et de la culture pour une émergence des très petites entreprises
- Le choix de « l'écolomique » alliant développement économique, recherche énergétique e préservation de l'environnement avec principalement une recherche active pour solutionner le problème de l'eau.

Par ses nombreux plans et actions, CAP Nord Martinique démontre résolument son engagement dans un programme global de transition sociétale plébiscitant un modèle collaboratif pour un développement soutenable.

Cependant, les initiatives plurielles restent éparpillées et ne participent pas d'une transversalité évidente. Il n'existe pas à ce jour de dispositifs voir d'outils de suivi et d'évaluation continue des actions et projets.

L'inscription des actions dans une dynamique d'amélioration continue peine à voir le jour dans le fonctionnement des services de CAP Nord Martinique et reste un levier de transformation de l'organisation interne.

La mise en place d'une démarche de développement durable au sein d'un établissement public, tels que Cap Nord Martinique, soumet son organisation et ses pratiques à de fortes exigences d'évolution.

Gageons que l'audit organisationnel et financier de ce début de mandature saura donner plus de visibilité en raison des orientations énoncées, permettra de dégager une meilleure adéquation des charges et des ressources propres à la collectivité et dégagera des pistes d'amélioration pour une administration plus forte et efficiente.